

2,50 € - N° 613 - OCTOBRE-NOVEMBRE 2023

Le plus fort tirage de toute la presse combattante (OJD)  
Ce numéro a été tiré à 226 000 exemplaires.

# L'ANCIEN D'ALGERIE



**11 novembre : nous sommes  
le relais qu'espéraient  
nos glorieux aînés...!**



■ p. 4 - 7

L'actualité



■ p. 8 - 9

Informations juridiques



■ p. 9

Gros lots de la souscription nationale



■ p. 10 - 11

Entrevue : Paul Rohaut



■ p. 12 - 14

De nos correspondants



■ p. 16 - 17

Mieux connaître : le Val-de-Marne



■ p. 18 - 19

Magazine : philatélie



■ p. 20 - 21

Lecture - Loisirs



■ p. 22 - 23

Petites annonces



■ p. 24 - 25

Courrier des lecteurs



■ p. 26

Carnet

## SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE...

Pour continuer à recevoir correctement votre journal (désormais tous les deux mois...) signalez votre ancienne et votre nouvelle adresse par courrier à :

« L'Ancien d'Algérie Administration »  
37-39 rue des Gâtines 75020 PARIS.

ou par e-mail à :  
ancien.algerie@orange.fr

Merci pour votre fidélité !

**L'ANCIEN  
D'ALGERIE**

Journal édité par la  
FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ANCIENS COMBAT-  
TANTS EN ALGÉRIE,  
MARC ET TUNISIE  
[www.fnaca.org](http://www.fnaca.org)

Rédaction-Publicité : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS  
Tél. 01.44.62.86.62 - E-mail : [ancien.algerie@orange.fr](mailto:ancien.algerie@orange.fr)

Administration : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

N° inscription C.P.P.A.P. : 0425 A 06467

Directeur de la publication : **Wladyslas MAREK (1975-2011) †**  
**Guy DARMANIN**

Rédacteur en chef : **Michel SABOURDY**

Comité de rédaction : **Pierre MOLINARI, Pierre MAGNIER,**  
**Maxime DUPIN**

Administrateurs : **Robert PELLETIER (1970-1987) †**  
**Louis VERJAT (1987-2008) †**

Abonnement de soutien : **22,00 €**

### ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES

Avec ce numéro, les abonnés de ces départements trouveront leur édition spéciale :  
AIN - ALPES-MARITIMES - CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - CÔTE-  
D'OR - DORDOGNE - DRÔME - HAUTE-GARONNE - GIRONDE - HÉRAULT  
INDRE - ISÈRE - LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE-ET-LOIRE  
MEURTHE-ET-MOSELLE - ORNE - PYRÉNÉES-ORIENTALES - RHÔNE  
SARTHE - SAVOIE - PARIS - SEINE-MARITIME - VAR - HAUTE-VIENNE.

Le présent numéro de « L'Ancien d'Algérie »  
a été remis à La Poste entre le 3 et le 10 novembre 2023.

Dépôt légal novembre 2023 – n° 121  
Impression sur rotative offset : IMPRIMERIES IPS - 27120 PACY-SUR-EURE  
Routage : BOURGOGNE ROUTAGE - 132, route de Lyon - 71000 MÂCON

**ACPM**

**PEFC** 10-32-2813 / Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

Origine du papier : Suède - Taux de fibres recyclées : 0% - Papiers  
produits à partir de fibres issues de forêts gérées durablement  
Eutrophisation : PTot = 0,009 kg/tonne de papier



# Loi de Finances 2024 : Que devient le point PMI ?

*Jean Louis Nageotte, secrétaire national juridique et social*



En scrutant le projet de Loi de Finances 2024 réservés aux ACVG, en écarquillant les yeux, nous ne trouvons aucune avancée concernant la valeur du point PMI et cela pose interrogation.

Le système mis en place en 2005, suite déjà à une commission tripartite, évolue en fonction de la masse salariale de la Fonction Publique sous l'appellation ITB-GI et cela se traduit, lorsque le point de la Fonction Publique est revalorisé, ce qui a été le cas le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+1,5 %) et quand des mesures catégorielles sont prises en cours d'année. (On ne le saura que lorsque l'INSEE révélera ses statistiques en début de l'année prochaine).

Ce système mis en place en 2005 devait assurer l'équilibre et la valeur du point PMI. Force est de constater qu'il n'en est rien puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le point PMI enregistrait un retard de 9,75 % par rapport à l'IPC (indice des prix à la consommation).

L'année 2023 a vu l'inflation s'enflammer. Nul doute qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le fossé va encore se creuser. Un coup de pouce s'impose pour le point

PMI du fait de la revalorisation du point de la Fonction Publique.

Ainsi, en 2005, on nous a vendu un système qui devait être parfait et qui ne l'est pas et aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis n'a assuré le service après vente.

Cela ne grèvera pas le Budget puisque la baisse des bénéficiaires des PMI est, selon les prévisions du projet de budget, fixée à -6,2 % et celle de feu la retraite du combattant (allocation de reconnaissance) à 7,7% qui ira en s'amplifiant les années à venir.

C'est dire l'importance de la valeur du point PMI pour tous ces bénéficiaires. Elle l'est encore plus pour les grands invalides qui n'ont pu avoir d'occupation professionnelle du fait de leur lourd handicap. Ils n'ont donc d'autres ressources que leur PMI et sont donc encore plus pénalisés.

N'oublions pas que suite à la tenue de la commission tripartite de 2021 figure une clause de « revoyure » qui prévoit que tous les deux ans un état des lieux doit être réalisé entre l'évolution du point PMI et l'IPC. L'échéance est prévue pour le 31 décembre 2023. Il faudra donc veiller à ce que cette clause soit respectée.

# 11 NOVEMBRE 2023 : nous sommes le relais qu'espéraient nos glorieux aînés !

**N**os aînés de 14-18 avec lesquels nous avons milité dès 1958, se sont posés les mêmes questions que nous nous posons aujourd'hui : qu'adviendra-t-il de nos œuvres et de la Mémoire de nos disparus après notre mort ? Après eux, deux générations du feu étaient encore actives. Et ils comptaient sur celles-ci pour perpétuer le souvenir de leurs glorieux disparus. Ce devoir est toujours d'actualité.



## MESSAGE DE L'UFAC POUR LE 11 NOVEMBRE 2023

Il y a 105 ans, le 11 Novembre 1918, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois.

Dès lors, notre pays se couvrit d'un manteau de monuments aux Morts où furent gravés les noms de tous ceux qui, enfants de ces villes ou villages qui ne connurent aucune exception, avaient donné leur vie pour la sauvegarde de notre Patrie.

Au fond de l'âme de chaque Français, ces monuments avaient sans doute valeur de talismans destinés à exorciser l'indicible et afin que celle que l'on dénomma la Grande Guerre fut la dernière.

Hélas, aujourd'hui et depuis vingt mois, la guerre est de retour en Europe et, comble d'ironie, on y retrouve des ingrédients de la Grande Guerre tels que des tranchées qui figent le front et le rôle déterminant de l'artillerie.

C'est pourquoi, en ce jour de commémoration qui, compte tenu du contexte, revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) en même temps qu'elle rend hommage au courage exemplaire des « Poilus » comme de tous les « Morts pour la France » de toutes les guerres, rappelle l'un de ses objectifs fondamentaux : s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre, l'obtenir par la négociation, agir résolument et avec persévérance pour la Paix et œuvrer dans ce sens avec les générations nouvelles.

Vive la République !  
Vive la France !

## CONSEIL PARLEMENTAIRE DE LA FNACA



Les membres du secrétariat national présents, entourent Marc Laménie, sénateur des Ardennes, et Georges Colombier, ancien député de l'Isère et désormais responsable de la FNACA... (Photo Maxime Dupin)

Le Conseil parlementaire de la FNACA était convoqué le 4 octobre au siège national, après une réunion du secrétariat national. Il devient manifestement plus difficile de mobiliser la représentation nationale sur nos problèmes d'anciens combattants, catégorie en voie de disparition...

Les présents n'en ont que plus de mérite !

Le sénateur Marc Laménie, fidèle aux relations qu'il entretient dans son département avec les anciens combattants, avait tenu à intervenir pour nous

informer d'une situation qu'il suit fidèlement en contact avec le secrétariat d'État et les différents services de l'ONAC.

C'est ainsi que nous savons que le Projet de Loi de Finances pour 2024 est en progression de 0,00 % !

Nous avons souligné que la baisse démographique du Monde Combattant devait dégager des marges de manœuvre permettant de rattraper le pouvoir d'achat des PMI rongé par l'inflation. Une augmentation de la valeur du point devrait intervenir prochainement...

## AUX VICTIMES DE L'OAS



Le 6 octobre, l'Association Nationale pour la Protection de la Mémoire des Victimes de l'OAS (ANPROMEVO) a salué la mémoire de son président, **Jean François Gavoury**, décédé le 3 août dernier, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie en hommage aux victimes de l'OAS que l'ANPROMEVO et l'Association des Amis de Max Marchand, Mouloud Feraoum et leurs compagnons (AMMMF) organisent chaque année devant la stèle aux victimes de l'OAS, située dans le cimetière parisien du Père Lachaise. Jean-Pierre Louvel représentait la FNACA de Paris et Jean Le Saout, secrétaire général adjoint représentait le président national Guy Darmanin. (Photo Maxime Dupin)

## Actualité

## À L'OCCASION DE SA VISITE, LE ROI CHARLES III A SALUÉ LES ANCIENS COMBATTANTS



À l'occasion de sa visite officielle en France, du 20 au 22 septembre, le Roi Charles III d'Angleterre et son épouse Camilla, ont été reçus par le président de la République, qui les attendait à l'Arc de Triomphe en compagnie de M<sup>me</sup> Macron. Cérémonie d'accueil officiel, sobre avec revue des troupes, dépôt de gerbes du Roi et de M. Emmanuel Macron, signature du livre d'Or par le Roi. Prestation du groupe Bagad de Lann Bihoué en fin de cérémonie.

La FNACA était représentée par Guy Darmanin, président national.

(Ci-contre, 18 avions dans le ciel de Paris ! La patrouille de France et les « Red Arrows » britanniques.)



## ISRAËL - PALESTINE

### Un communiqué de l'UFAC

L'État d'Israël connaît depuis samedi dernier une attaque terroriste sans précédent ayant provoqué, à ce jour, plusieurs centaines de morts, plusieurs milliers de blessés et plusieurs centaines d'otages.

Les images qui nous sont parvenues sont insoutenables de violence et de cruauté. Les victimes sont essentiellement des civils : femmes et enfants.

Cette attaque est perpétrée par le HAMAS en provenance de la bande de Gaza.

Aucune « loi de la guerre » n'autorise ce genre de combat.

Ce ne sont pas des soldats qui ont agi, mais des assassins. L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) condamne avec force cette attaque terroriste qu'aucune cause ne peut justifier. Elle espère que la condamnation sera unanime en France comme à l'étranger.

Elle apporte son soutien au peuple d'Israël comme aux familles des touristes français et étrangers qui en ont été victimes. Elle a une pensée particulière à l'égard des anciens combattants français qui en font éventuellement partie.

Paris, le 10 octobre 2023

## DE TOUT...UN PEU

### ILS NOUS ONT QUITTÉS



- **Gilbert CHARBIT**, responsable départemental et correspondant de notre journal pour les Alpes-Maritimes, nous a quittés en août dernier. On se souviendra de son engagement pour notre magazine et pour la FNACA, qui lui avait valu, dernièrement, l'attribution de la médaille de Chevalier de l'Ordre national du Mérite...



- **Lucien RAVEL**, membre fondateur de la FNAA dès 1958, Chevalier de la Légion d'Honneur, longtemps président de l'UDAC de la Loire, rappelé de la guerre d'Algérie, est décédé dans sa 92<sup>e</sup> année. La FNACA perd un de ses militants les plus actifs qu'on avait eu le plaisir d'accueillir au siège national avec JJSS, pour les 50 ans de la Fédération.



- **Raymond APARICIO**, membre du Comité national, ancien président de la FNACA du Gard, président du comité de Saint-Jean-du-Gard, nous a quittés cet été après de longues années au service de notre Fédération.



- **Bernard BORDES**, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, président de la FNACA Lozère, responsable de la région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, s'en est allé le 3 octobre, emporté par la Covid, alors qu'il avait encore tant à faire ! Nous regretterons la jovialité et l'engagement sans failles pour la cause de ses camarades, de ce directeur d'école qui choisit très vite de se consacrer à la défense de nos droits.

**Que les familles et les amis de ces disparus trouvent ici l'expression de nos plus vives condoléances.**

### La FNACA perd son scribe....

Il est impossible de signaler la disparition de notre ami **Bernard Bordes** sans évoquer ce travail si particulier qu'il s'était assigné en assurant la **personnalisation manuscrite** des diplômes d'Honneur de la FNACA. Depuis leur création en 1992, pour le trentenaire de la fin de la guerre d'Algérie, il en aura préparé près de 37 000 !

Trente-sept-mille diplômes, d'une écriture appliquée avec pleins et déliés, parfois recommencés pour une faute dans l'orthographe d'un nom de bénéficiaire mal transmis par le Comité départemental... C'était pour lui une véritable passion.

Jusqu'au bout, Bernard aura tout fait pour être au rendez-vous des objectifs de la FNACA, avec une telle bonne humeur qu'il laissera chez chacun de ceux qui l'ont approché, un souvenir impérissable !

### Diplômes d'Honneur

De la part de Bernard Bordes à tous les membres du Comité National qui feront passer ce message aux responsables de leur département.

# TOULOUSE : le déplacement spectaculaire du Monument !

À Toulouse, ce 31 août, quelques centaines de curieux se sont rassemblés devant le mémorial, entouré d'un gigantesque « exosquelette » métallique afin de le maintenir pendant le déplacement.

Le mémorial s'est ensuite glissé entre les platanes de l'allée, avançant à une vitesse d'escargot, avant d'arriver à destination 35 mètres plus loin.

« C'est un moment qui est unique : en France, ce n'est jamais arrivé, rarement dans le monde », s'est félicité Jean-Michel Lattes, président de la société des transports en commun de l'agglomération Tisséo, citant le déplacement d'une église en Allemagne en 2007.

Entre les phases d'études et de travaux, « on a eu sept mois pour accomplir l'inaccomplissable », a précisé M. Thibaut Danho, ingénieur des travaux de Bouygues Constructions, se référant aux contraintes du chantier telles la valeur patrimoniale



**Le monument aux Morts d'environ 950 tonnes a été déplacé jeudi 31 août 2023 à Toulouse, pour les besoins du chantier de la troisième ligne de métro.**



de l'ouvrage et la préservation des platanes.

Le monument aux Morts de Toulouse est dédié à la mémoire des combattants de la guerre 14-18 de la Haute-Garonne. Cet imposant monument se trouve sur les allées François Verdier, et il mérite d'être vu de plus près.

En effet, lorsque l'on passe sous l'arche, on découvre des sculptures plutôt étonnantes pour ce genre de monument et également très réalistes. D'un côté, une femme nue ailée, avec un casque de soldat, représente la Victoire, de l'autre des visages de soldats entremêlés et amassés les uns les autres sont un symbole puissant de la guerre.

Par voie de conséquence, les cérémonies habituelles du 11 novembre ont subi quelques modifications par rapport à la tradition :

Les cérémonies se dérouleront durant les travaux au monument à la gloire de la Résistance, allées Frédéric Mistral.

## 11 DECEMBRE 1973, UNE DATE À RETENIR DANS L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE NOS DROITS !

Il s'est passé quelque chose d'important le 11 décembre 1973 à l'Assemblée nationale ! Pour la première fois sous la V<sup>e</sup> République, le gouvernement était désavoué par la représentation nationale sur un Projet de Loi. Au point que le journaliste vedette d'Europe 1, Jean-François Khan, consacre son édito à ce sujet devenu source de nombreux commentaires.

Le Projet de Loi en question, porté par le ministre des Anciens Combattants, André Bord, concernait la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ! Voilà ce que dit Jean-François Khan à la radio, le 13 décembre à 8 heures :

« ...Mardi soir, au Parlement, on a entendu et vu des choses étranges... D'abord, c'est un député de la majorité, le Républicain Indépendant du Rhône, M. Hamel, qui s'est écrié : nous sommes gouvernés par des incapables ! Rien de moins ! En outre, 61 députés UDR, dont M. Chaban Delmas, et 15 Giscardiens n'ont pas hésité à joindre leur vote à celui de l'opposition pour battre le gouvernement. Pourquoi ? Parce qu'à leur avis, un projet de loi gouvernemental tendant à octroyer le titre d'ancien combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord, était trop restrictif. La passion des députés est tout à fait compréhensible, car ce projet intéresse presque tous les hommes de ma géné-

**D'ALGERIE**

4, Cité Joly - 75011 PARIS  
Tél. : 33.01.30.88 (sans surcoût)  
N° 111 DECEMBRE 1973 - 1 F

---

LE SEUL JOURNAL SPÉCIFIQUE AUX ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE - MAROC - TUNISIE

---

COUP DE THÉÂTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

LES DÉPUTÉS DÉCIDENT ...

...LE GOUVERNEMENT REFUSE !

---

M. André BORD, battu sur le maintien de l'article 4 par 300 voix contre 112

ration, dont beaucoup ont servi en Algérie... »

À l'issue de ce vote surprise, où 300 députés avaient uni leur opposition, le gouvernement, qui voulait profiter de ce Projet de Loi pour enlever tous les avantages matériels attachés au Titre de Reconnaissance de la Nation, retire son texte. Celui-ci reviendra plus tard, avec les avantages du TRN, et il donnera naissance à la Loi du 9 décembre 1974, qui reconnaît enfin notre qualité de combattant !

## LES CORRESPONDANTS DE L'ANCIEN D'ALGÉRIE RÉUNIS EN STAGE

**L**es 19 et 20 septembre, les correspondants du magazine L'Ancien d'Algérie se sont réunis à Crêches-sur-Saône, près de Mâcon, à l'occasion du stage des rédacteurs départementaux. Un moment de partage de connaissances dans une ambiance amicale.

Ils sont les rouages essentiels de votre magazine. Grâce à eux, vous êtes informés à chaque parution des événements qui se déroulent dans vos Comités locaux au travers des pages départementales.

Les correspondants locaux de L'Ancien d'Algérie assurent en effet un maillage territorial fort, permettant à nos lecteurs de bénéficier d'informations de proximité en complément de l'édition nationale.

Toutes et tous bénévoles, comme l'ensemble des adhérents ayant décidé de prendre des responsabilités au sein de la Fédération, ils collectent les informations et les photographies, rédigent ou modifient les textes et réalisent des pré-maquettes, qu'ils envoient ensuite à une opératrice de PAO (Publication Assistée par Ordinateur), chargée de finaliser la réalisation des pages départementales.

Ils sont également le relais auprès du comité de rédaction du magazine des informations paraissant dans la rubrique « De nos correspondants » de l'édition nationale.

Les 19 et 20 septembre, près de 40 d'entre eux, venus de toute la France, se sont réunis à la salle Joug-Dieu de Crêches-sur-Saône (Saône-et-Loire), pour pren-

dre part à un stage de travail ayant permis d'évoquer et d'approfondir l'ensemble des aspects techniques de cette tâche.

Un rendez-vous d'autant plus important qu'en raison de la disparition de certains correspondants, plusieurs des présents ce jour-là, ayant fraîchement repris le flambeau, découvraient les modalités de leur mission.

Michel Sabourdy, rédacteur en chef de L'Ancien d'Algérie, leur a délivré un ensemble de conseils précieux et les a remerciés pour leur dévouement et leur implication, permettant de faire de notre magazine l'un des plus appréciés de la presse combattante.

MD



De gauche à droite : Maurice Pascal, président du Conseil d'administration de L'Ancien d'Algérie, Michel Sabourdy, rédacteur en chef de L'Ancien d'Algérie, Loïc Bideau, président de Bourgogne Routage, Audrey Monchanin, nouvelle opératrice de PAO. (photos Maxime Dupin)



### 64 ans après...

Nos lecteurs le savent, la FNACA est une grande famille et son magazine L'Ancien d'Algérie est le trait d'union entre tous ses adhérents. Un lien qui a pris forme de manière concrète lors de ce stage des rédacteurs, quand deux anciens camarades de classes se sont retrouvés face à face... 64 ans après ! Issus de la classe 59 2/B, Jean Lex et Guy Gaudfroy (de gauche à droite) ne s'étaient pas revus depuis leur passage au camp Lecoq de Fréjus. Ils ont eu la surprise de se retrouver à Crêches-sur-Saône, alors qu'ils participaient tous deux à leur toute première réunion en tant que nouveaux correspondants départementaux. Un moment fort en émotions pour les deux hommes qui habitent à près de 1 000 km l'un de l'autre, Guy en Seine-Maritime et Jean dans les Hautes-Alpes.



Fraîchement retraitée, Christine Barbet, opératrice de PAO de 1978 à 2023, a été invitée en tant que « locale de l'étape » et s'est vue remettre un bouquet par Maurice Pascal, président du Conseil d'administration de L'Ancien d'Algérie, en remerciement de ses longues années de collaboration au sein de L'Ancien d'Algérie.



# SQUAT : UNE LOI POUR MIEUX PROTÉGER LES PROPRIÉTAIRES

Le squat d'un logement est puni par le code pénal. En 2007, une procédure d'évacuation forcée des squatteurs avec le concours des préfets a été créée et, en 2020, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite Asap l'a renforcée.

Depuis, les résidences secondaires sont aussi protégées et le préfet doit répondre sous 48 heures aux demandes d'évacuation des victimes, propriétaires ou locataires, ou des personnes agissant pour elles (par exemple un parent proche).

Les parlementaires ont décidé d'aller encore plus loin dans la démarche légitime de lutte contre le squat.

Promulguée le 27 juillet 2023 et publiée au Journal officiel du 28 juillet 2023, une nouvelle loi vise ainsi à mieux protéger les propriétaires.

Les sanctions en cas de squat d'un logement sont triplées et de nouveaux délits sont créés.

## Une répression accrue du délit de squat

Le texte durcit les sanctions en cas de squat d'un logement (délit de violation de domicile), en portant les peines encourues à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende (contre un an de prison et 15 000 euros d'amende auparavant).

Dans l'optique de mieux réprimer ce délit, il précise la notion pénale de domicile pour inclure tous les locaux d'habitation contenant des meubles, que la personne propriétaire de ces meubles y habite ou pas (sur ce point le Conseil constitutionnel a émis une réserve d'interprétation).

Visant à sanctionner le squat de toutes les propriétés immobilières et pas seulement des domiciles, la procédure administrative d'évacua-

tion forcée d'un domicile, prévue par la loi Dalo de 2007, a été étendue à tous les locaux d'habitation illégalement occupés.

Les députés ont également créé un nouveau délit « d'occupation frauduleuse d'un local à usage d'habitation ou à usage commercial, agricole ou professionnel », punissable de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

## Adoption de nouvelles mesures et sanctions

La représentation nationale a par ailleurs décidé de sanctionner les locataires en impayés de loyer restés dans le logement à l'issue d'un jugement d'expulsion devenu définitif, avec la création d'une nouvelle infraction.

Ces locataires défaillants risqueront 7 500 euros d'amende, sauf lors de la trêve hivernale et pour ceux bénéficiant d'une décision de sursis à expulsion ou d'un logement social.

Les parlementaires ont enfin adopté d'autres amendements, tels que la suppression de la possibilité pour le juge d'accorder des délais aux squatteurs dont l'expulsion a été judiciairement ordonnée, la possibilité de punir de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende les instigateurs de squats en faisant croire qu'ils sont propriétaires des logements et de sanctionner de 3 750 euros d'amende « la propagande ou la publicité » de méthodes facilitant ou incitant les squats.

Ils ont également décidé de pérenniser le dispositif expérimental créé en 2009 et modifié par la loi dite « Elan » de 2018, qui permet à des propriétaires de confier temporairement à des organismes publics ou privés des locaux vacants pour du logement ou

de l'insertion sociale, dans l'attente d'une réhabilitation ou d'une vente. L'État devra

vérifier régulièrement la conformité des pratiques de ces organismes.

## LES DÉMARCHES EN CAS DE SQUAT

Si votre résidence principale ou votre résidence secondaire (meublée) est squattée, vous ne devez pas forcer par vous-même les squatteurs à libérer le logement. Vous devez engager des démarches pour obtenir leur expulsion ou évacuation forcée. Deux types de démarches sont possibles : la procédure accélérée et la procédure devant le juge.

### Procédure accélérée

- Porter plainte pour violation de domicile au commissariat de police ou à la gendarmerie.

- Prouver que le logement est son domicile ou sa propriété, par exemple à l'aide de factures, de documents fiscaux, d'une attestation fournie par un voisin.

- Faire constater par un officier de police judiciaire, ou par le maire, ou par un commissaire de justice (anciennement huissier de justice), que le logement est squatté.

Vous devez ensuite demander au représentant de l'État dans le département de mettre en demeure les squatteurs de quitter le logement. Vous pouvez charger un avocat de rédiger la demande. Le représentant de l'État dans le département prend sa décision en tenant compte de la situation personnelle et familiale du squatteur. Il doit rendre sa décision dans un délai de 48 heures, à partir de la réception de la demande. En cas de refus, le représentant de l'État dans le département doit indiquer le motif de ce refus.

La mise en demeure est notifiée aux squatteurs, qui ont au minimum 24 heures pour quitter le logement, affichée en mairie et sur l'immeuble concerné et notifiée au demandeur (facultatif). Si les squatteurs ne libèrent pas les lieux dans le délai prévu, le représentant de l'État dans le département doit faire évacuer le logement sans délai par la force publique, sauf si le demandeur s'y est opposé.

### Procédure devant le juge

Le propriétaire peut demander l'expulsion des squatteurs. Pour cela, il doit :

- Prendre un avocat qui saisira le juge. (Il s'agit de demander au juge d'autoriser l'expulsion des squatteurs et de les condamner à payer une indemnité d'occupation des lieux.)

- Prouver que le logement lui appartient (titre de propriété, documents fiscaux, factures...).

- Prouver que le logement est squatté. Pour cela, il est recommandé de charger un commissaire de justice de se rendre sur les lieux pour dresser un constat et identifier si possible au moins un des squatteurs (en les interrogeant, en relevant leur nom sur la boîte aux lettres...).

L'avocat doit saisir en référé le juge des contentieux de la protection dont dépend le logement squatté. Un commissaire de justice doit par la suite transmettre aux squatteurs une convocation à l'audience. Les squatteurs doivent être informés du jugement rendu par le juge au moyen d'une signification. Si les squatteurs ne quittent pas le logement dans le mois qui suit la signification, il faut qu'un commissaire de justice leur délivre un commandement de quitter les lieux.

Dès que le commissaire de justice a délivré le commandement de quitter les lieux, les squatteurs doivent quitter le logement, ils ne peuvent bénéficier d'aucun délai. Dans le cas où les squatteurs resteraient dans le logement, le commissaire de justice doit demander au représentant de l'État dans le département le concours de la force publique pour les expulser du logement.



## Le saviez vous ?

La trêve hivernale ne s'applique pas dans le cas de squatteurs.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

L'enveloppe de crédits annoncé dans le Projet de Lois de Finances 2024 reste stable mais la répartition s'avère différente. En ce qui concerne le règlement des Pensions Militaires d'Invalidité (PMI) et allocations rattachées, le montant des crédits prévus s'élève à 690 347 141 € soit une baisse de 64 498 515 € par rapport à l'année dernière. Le service des pensions de la Rochelle a fourni l'état des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ceux-ci s'élèvent (tous conflits confondus) à 152 190 se répartissant en 123 498 PMI directes et en 38 367 droits dérivés (conjoints survivants, orphelins, ascendants).

Le montant des crédits affectés au paiement de l'allocation de reconnaissance (ex retraite du combattant) s'élève pour sa part à 536 438 630 € et concerne 674 220 personnes pour l'année 2023.

La subvention de fonctionnement de l'ONAC s'élève quant à elle à 62 560 485 € soit une augmentation de 2 441 000 € justifiée par la création de maisons ATHOS, tandis que celle de l'INI atteint les 14 435 227 €, en hausse de 730 227 € par rapport à l'an dernier.

La subvention de l'action sociale en faveur du monde combattant reste pour sa part fixée à 25 000 000 €.

À noter également les montants alloués aux actions en faveur des rapatriés (supplémentifs) (112 201 301 €, en hausse de 11 284 335 €), aux liens Armée/Jeunesse (26 085 874 €, en hausse de 1 158 775 €) à la politique de Mémoire (42 429 366 € en hausse de 19 768 311 €) et enfin à la Mémoire et au patrimoine mémoriel (40 690 000 €).

### Des sujets éludés

À l'examen de ce Projet de Loi de Finances, nous constatons avec regret que certains sujets sont éludés.

C'est notamment le cas en ce qui concerne la campagne double qui disparaît des objectifs. Le décret de juillet 2010 bafoue l'égalité des droits en ce domaine entre toutes les générations du feu et il faudrait y mettre fin.

La FNACA appelle de ses vœux à ce que ce sujet soit remis à l'ordre du jour. Dans cette optique, il s'avère nécessaire de quantifier le nombre de personnes concernées et dans quelle mesure elles le sont.

Un autre point mériterait d'être évoqué, comme le souhaitent de nombreux amis. Il s'agit de la question des irradiés.

La difficulté réside dans le fait que les crédits affectés à cet effet sont du ressort du budget du Premier ministre

et nous n'avons pas de regard sur celui-ci.

### Parité Retraite du Combattant - PMI

Depuis 2017, la FNACA soulève un autre point sensible, à savoir le respect de la parité entre la retraite du combattant (allocation de reconnaissance) et la PMI de 10 % au taux de soldat.

En effet, cette année-là, la retraite du combattant a été portée à 50 points au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à 52 points au 1<sup>er</sup> septembre 2017, sans que la PMI de 10 % prise en compte (48 points) pour que le rattrapage de la valeur de la retraite du combattant, qui accusait un retard 15 points par rapport à la PMI de 10 %, ne bénéficie de la même avancée.

Considérant qu'il s'agit d'une injustice flagrante, nous avons alerté en novembre 2020, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État aux Anciens Combattants à ce sujet.

Son étonnante réponse considérant qu'il s'agit de deux dispositifs différents n'ayant aucune corrélation entre eux et ne pouvant être pris en compte a depuis été reprise par ses successeurs.

Pourtant, lors du rattrapage effectué en faveur de la retraite du combattant, nous nous trouvons dans la même configuration avec les mêmes



dispositifs pris en compte et cela n'a pas posé de problèmes. Ce qui était valable et normal dans un sens ne l'est plus dans l'autre sens. Curieuse façon objective de voir les choses.

Nous avons fait, à différentes reprises, des propositions pour revenir à la parité. La dernière remonte au printemps dernier sans avoir d'échos.

Dans ce dossier, nous avons affiné le chiffrage en potentiel de bénéficiaires et en coût. Nous avons même proposé que les 4 points accordés à la grille des PMI de 10 % à 80 % soient pris en compte et répartis sur deux budgets successifs (2024 et 2025), deux fois deux points et ceci calculé avec la valeur du point PMI à 15,63 €.

Pour le budget 2024, il en coûterait 3 300 000 €. Pour 2025, 300 000 € en tenant compte de la diminution des effectifs. Rappelons qu'en 2017, l'opération pouvait être évaluée, au bas mot à 38 500 000 €.

*(Notes transmises par Jean-Louis Nageotte, secrétaire national juridique et social)*

## LES GAGNANTS DES GROS LOTS DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE



En présence du président départemental de la FNACA du Finistère, des porte-drapeaux des comités de Brest et de Plouzané, ainsi que de sa fille et sa petite fille, **M. Villatte** s'est vu remettre les clés de la Renault Arkana le 29 septembre, à la concession Renault de Brest (Finistère). À l'occasion de la souscription Nationale 2022-2023, la FNACA a mis en jeu 254 lots pour une valeur d'environ 250 000 €. Au total, 114 gagnants ont réclamé leur lot.



Le 29 juillet, une réception a été organisée au garage Renault de Marvejols (Lozère), en présence notamment d'Henri Brassac vice-président FNACA départemental 48, de M. Girma, maire adjoint de M<sup>me</sup> Odette Teissier responsable départementale du service Social et des membres du Bureau FNACA de Marvejols pour la remise de la Renault Captur à M<sup>me</sup> **Josiane Gral**, sous les applaudissements de ses amis.

J'ai rencontré pour vous :

## Paul Rohaut

**A**ppelé sous les drapeaux en septembre 1953, Paul Rohaut n'a pas servi en tant qu'appelé en Algérie mais il y a séjourné à 5 reprises de 1957 à 1962, en tant que gendarme mobile. Un parcours atypique pour celui qui a ensuite participé au développement de la FNACA dans le département des Vosges et est toujours impliqué dans la vie de la Fédération en tant que correspondant départemental de L'Ancien d'Algérie.



### Quel fut votre parcours avant le service militaire ?

- Je suis né le 3 septembre 1933 à Saint-Ouen (Somme), au sein d'une famille de neuf enfants dont je suis le quatrième. Mon père travaillait dans le bâtiment et ma mère s'occupait de mes frères et sœurs. Sur le plan scolaire, j'ai fréquenté les bancs de l'école jusqu'à l'obtention de mon certificat d'études, puis j'ai effectué deux années d'apprentissage en mécanique et menuiserie, avant de travailler dans une usine de câbles métalliques dans laquelle je suis resté durant 5 ans. Quelques semaines avant mon départ au service militaire, à l'occasion d'une excursion à Cayeux-sur-Mer organisée par l'entreprise, j'ai sauvé trois filles de la noyade. Je n'étais pourtant pas bon nageur et j'ai failli me noyer moi-même en leur venant en aide, mais je ne pouvais pas les abandonner à leur triste sort. L'une d'entre elles était la fille de mon chef de service, qui m'a chaleureusement remercié pour mon acte de bravoure...

### Ce fut ensuite l'appel sous les drapeaux...

- J'ai décidé de devancer l'appel en signant un engagement de 2 ans (EVDA) pour effectuer mon service militaire entièrement en Allemagne, où

l'un de mes frères était stationné. J'ai tout d'abord été muté à Coblenze pour effectuer mes classes au 46<sup>e</sup> Bataillon de Transmissions, puis à Wetzlar dans une compagnie détachée CLT (Compagnie Légère des Transmissions). J'y ai appris le morse et obtenu les brevets d'opérateurs radio. Compte tenu des événements de l'époque, je fus maintenu sous les drapeaux pendant deux mois, comme tous ceux d'Algérie. En décembre 1955, j'ai rejoint directement Maisons-Alfort en uniforme de soldat pour effectuer un stage en école de gendarmerie, car préalablement j'avais formulé une demande et réussi l'examen d'admission. Après avoir effectué 7 mois en école de gendarmerie, je suis sorti gendarme après avoir prêté serment le 1<sup>er</sup> juillet 1956. J'ai alors été muté en Lorraine, en Escadron de gendarmerie mobile.

### Pourquoi avez-vous été amené à séjourner en Algérie ?

- L'Armée, appelée à maintenir l'ordre en Algérie, devait être accompagnée de forces de première ou seconde catégorie, c'est-à-dire d'une force militaire telle que la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile (force spécialement instituée pour le maintien de l'ordre et la sécurité des personnes et des biens). L'Algérie, constituée à l'époque de trois départements français, était dotée de brigades de gendarmerie départementale et d'escadrons de gendarmerie mobile, formant trois légions 10, 10 bis et 10 ter. À mesure de la révolte du peuple algérien, le gouvernement français déplaça des troupes de métropole et des escadrons de gendarmerie mobile qui, par rotation, effectuaient des

déplacements de 4 à 6 mois par an en outre-mer.

### Quand avez-vous traversé la Méditerranée pour la première fois ?

- Mon premier séjour en Algérie est intervenu en avril 1957. J'ai été déplacé pendant 4 mois et demi à Cherchell où je me suis retrouvé radio au PC de mon unité. Un jour, alors que mon escadron accompagnait des militaires de la troupe opérant dans une zone où le FLN se réfugiait, des gendarmes furent blessés, dont un grièvement. Je reçus l'appel en radiotéléphonie qui demandait une évacuation d'urgence par hélicoptère. Me retrouvant seul au cantonnement avec quelques camarades de gardes, je rédigeais rapidement un message et le transmis en radiotélégraphie à la Légion d'Alger avec un matériel obsolète (ZC1MK1), dépassé par rapport à l'Armée. Je réalisais la liaison et dans les plus brefs délais, j'ai réussi à couper la transmission d'un message en cours non-urgent d'une autre unité, pour transmettre le mien, d'urgence flash. Le co-pilote de l'hélicoptère qui se trouvait à l'intérieur de la station radio lisant au fur et à mesure ce que l'opérateur prenait, fit un geste au pilote depuis la fenêtre de la salle radio afin de ne pas perdre de temps dans la mise en route du moteur. Trente minutes après, l'hélicoptère était sur place et les gendarmes furent sauvés.

### Ce séjour n'était que le premier...

- Au total, j'ai servi cinq fois en Algérie entre 1957 et 1962. Nos missions en tant que gendarmes consistaient principalement à accompagner les unités militaires qui partaient en opérations. Nous étions équipés et nous déplaçions à bord de Half-tracks, de blindés et d'auto-mitrailleuses mais nous restions le plus souvent en retrait des combats. En 1958, j'étais stationné à Hydra, près d'Alger, puis j'ai été envoyé à Constantine en 1960 et à Colomb Béchar en 1961. Lors de ce séjour, j'ai pris part à une mission de surveillance des bases arrière de la 4<sup>e</sup> Compagnie Saharienne Portée de la Légion Étrangère, dans le sud saharien.



### Votre dernier séjour en Algérie a été différent des quatre premiers...

- J'ai effectué mes quatre premiers séjours en Algérie, en tant que radio. Bien que j'ai parfois été amené à opérer sur le terrain, je suis le plus souvent resté au PC pour transmettre les ordres. Le 1<sup>er</sup> mars 1962, j'ai été nommé maréchal des logis-chef. Cette nomination entraînant automatiquement une mutation, j'ai rejoint ma nouvelle unité qui était en attente de départ pour l'Algérie. Le 19 mars à midi, le cessez-le-feu déclaré, mon unité attendait en métropole les ordres de départ. Fallait-il encore des forces où était-ce fini ? Nous avons attendu 10 jours avant de recevoir l'ordre de rejoindre l'Algérie où, après embarquement sur le bateau Athos II, nous sommes arrivés à Sidi-Bel-Abbès le 2 avril pour un nouveau séjour de 3 mois. Sur place, non seulement les missions n'étaient plus les mêmes qu'avant le cessez-le-feu pour les hommes, mais également pour moi. En tant que maréchal des logis-chef, je dirigeais une section d'une dizaine d'hommes sur le terrain. Nous n'opérons plus avec l'Armée mais en DMR (détachement Mobile de reconnaissance), avec pour principales missions d'effectuer du contrôle routier à la recherche d'armes et d'hommes.

### Vous avez alors été confrontés à l'OOAS...

- Lors de nos contrôles routiers, nous avons intercepté à deux reprises des pieds-noirs, porteurs d'armes ou de sacs contenant de l'argent. À chaque fois, nous les avons remis à un cantonnement afin qu'ils soient entendus par une équipe de spécialistes venue de métropole, avant d'être

traduits en justice. Ces enquêteurs spécialisés n'étaient pas bien vus. Appelés « barbouzes » par la population, ils avaient été répartis dans les principales villes d'Algérie. Pour ce qui concerne mon unité, j'avais été désigné avec deux équipes en renfort pour aller les chercher à la Légion de gendarmerie d'Oran pour les amener en toute discrétion à notre cantonnement de Sidi-Bel-Abbès. Le voyage s'est passé sans incident pour ce qui me concerne mais cela n'a pas été le cas pour d'autres unités qui ont été attaquées par l'OAS et l'on a déploré des blessés graves. Les personnes interrogées fournissaient des renseignements qui nous permettaient de rechercher des caches d'armes de guerre et des matériels militaires. C'est ainsi qu'un jour, nous avons recherché une cache située en sous-sol dans la périphérie de Sidi-Bel-Abbès où nous avons trouvé un stock d'armes de matériels militaires, de postes radio, de pharmacie... Une caverne digne d'Ali Baba, dans une pièce déguisée en fosse septique et cachée par un baquet qui en donnait l'accès.

**Plusieurs de vos camarades gendarmes ont même été tués. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

- Au cours d'une autre mission, suite aux renseignements recueillis par les équipes spécialisées de mon unité, avec le concours d'une unité militaire qui nous protégeait pendant l'opération et un hélicoptère en surveillance, nous avons découvert dans une maison un local bourré de munitions

et de la nitroglycérine stockée dans un coffre-fort de 250 kg. La porte d'accès était piégée mais le dispositif n'était pas enclenché. Dès la fin de cette mission, l'hélicoptère quitta la surveillance pour cause de carburant, avant que nous soyons sortis de la zone opérationnelle, si bien que l'OAS tira sur les militaires en poste de surveillance sur un bâtiment. Un d'eux fut blessé et une escorte de gendarmerie le conduisit à l'hôpital. Sur le parcours, les gendarmes tombèrent dans une embuscade en plein centre-ville de Sidi-Bel-Abbès et l'on déplora trois morts et quatre blessés. Je n'ai pas assisté directement à cette embuscade mais nous avons tous été très marqués par ces pertes. Comment était-ce possible que des Français tirent sur d'autres Français ? Le 20 juillet 1962, mon unité reçut l'ordre de rentrer en France et ce fut la dernière fois que je vis le sol algérien.

**Vous avez également assisté à l'exode des pieds-noirs...**

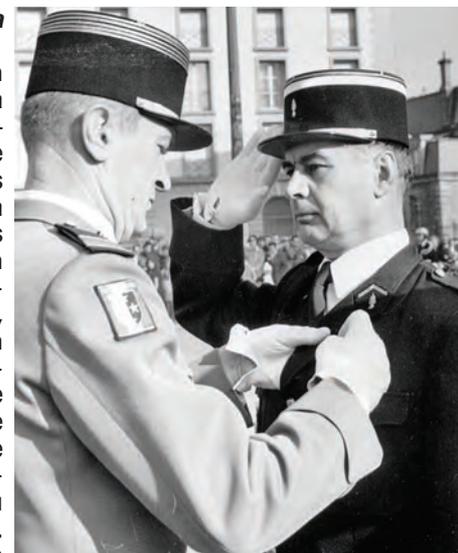
- Nous avons en effet reçu la mission de rapatrier des pieds-noirs avec leur famille de Sidi-Bel-Abbès vers la France. Un pont aérien constitué d'avions militaires type Nord 2501 a été mis à leur disposition et nous devons nous assurer que tout se passe bien pour l'embarquement sur l'aérodrome de la base militaire. Contrôle d'identité, quantité et inspection de bagage le poids étant limité, il fallait tout peser afin de ne pas dépasser le tonnage autorisé. Avec la chaleur, les avions avaient parfois du mal à décoller... Ce fut un vrai drame pour ces pieds-noirs qui abandonnaient tous leurs biens et pour la plupart leurs racines.

**Comment s'est déroulé la suite de votre carrière ?**

- Après ce dernier séjour en Algérie, j'ai rejoint ma caserne à Longeville-lès-Saint-Avold et j'ai continué ma spécialisation dans les Transmissions avec la participation à différents stages. J'ai passé un premier degré de Transmissions à Agen en 1969, puis j'ai demandé mon changement de subdivision d'armes. De la Jaune (gendarmerie mobile), je suis passé à la Blanche (gendarmerie départementale) et j'ai été nommé au groupement de Bar-le-Duc. J'ai effectué plusieurs autres stages afin d'augmenter mes connaissances, ce qui m'a permis d'obtenir un second degré et de devenir adjudant. En 1974, j'ai été muté au groupement de gendarmerie d'Épinal où j'ai été nommé adjudant-chef. J'y suis resté jusqu'à la fin de ma carrière en 1987.

**Un dernier mot sur la FNACA...**

- J'ai découvert la FNACA en janvier 1973 à Bar-le-Duc lors d'une réunion d'information organisée par le Comité national, en présence de Jacques De Jaegger, président de l'époque. J'ai décidé d'adhérer et j'ai assumé les fonctions de secrétaire du Comité local de Bar-le-Duc pendant 18 mois. Suite à ma mutation à Épinal, j'ai été contraint de prendre un peu de recul vis-à-vis de la Fédération en raison d'une importante charge professionnelle. En 1979, ayant plus de liberté, j'ai proposé à Maurice Sicart de lui fournir les listes électorales du département afin de recruter de nouveaux adhérents. La FNACA rencontrait alors de grosses difficultés à s'implanter dans les Vosges et cette action fut une réussite. Des dizaines de milliers de journaux, accompagnés d'une lettre d'adhésion furent envoyés à des électeurs vos-



*En récompense de ses états de service, Paul Rohaut a reçu plusieurs décorations : Médaille Militaire (photo ci-dessus), Croix du Combattant, Titre de Reconnaissance de la Nation et Commémorative avec Agrafe Algérie*

giens nés entre 1932 et 1942, supposés anciens d'AFN. Avec Maurice Sicart et Gérard Quennoy, nous avons œuvré à la création de nouveaux comités, permettant de passer de 43 adhérents à mon arrivée à 240 en 1981, pour atteindre environ 920 adhérents au plus fort de la vie du Comité départemental. À la retraite, j'ai assumé la fonction de secrétaire départemental des Vosges durant 4 ans puis j'ai siégé au comité national de la Fédération. J'ai ensuite décidé de m'investir en tant que correspondant départemental du magazine L'Ancien d'Algérie, fonction que j'occupe encore actuellement. Je suis fier d'appartenir à cette grande famille de la FNACA. Beaucoup de gendarmes ont adhéré à d'autres associations mais je suis toujours resté fidèle à notre Fédération spécifique, avec la volonté de faire passer l'information en mettant en valeur et encourageant ceux qui se dévouent dans l'association, pour que le devoir de Mémoire persiste et que l'on défende nos droits d'anciens combattants.

**Propos recueillis par Maxime Dupin**

Les entretiens réalisés par Maxime Dupin, journaliste, ont pour objet de faire connaître, soit des personnalités ayant vécu la guerre d'Algérie, soit de simples témoins, dont le récit est de nature à montrer la diversité des expériences vécues au cours de cette période. Il va de soi que les récits publiés n'engagent que celui qui les exprime, et en aucun cas notre journal ou la FNACA.



*Hydra, 1958*

## Vie des comités

### → 46 LOT FIGEAC



Le 14 mai 2023, le Comité départemental du Lot a rassemblé plus de 400 participants pour son 54<sup>e</sup> congrès. Après les rapports des commissions, le président Jean Doumécq, accompagné du vice-pdt national, André Lafitte, a accueilli les autorités civiles et militaires : MM. Regny, secrétaire général de la préfecture, Mellinger, maire de Figeac, M<sup>me</sup> Tiegna et M. Pradie, députés, M. Requier, sénateur, le Lt-colonel Martin, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale, M. Paraire, directeur ONaCVG 46. Tous ont fait état de leur attachement aux anciens combattants et au devoir de Mémoire, et reconnu la solidarité et la fraternité qui ressortaient de ces moments de partage. Six diplômes d'honneur et insignes d'honneur de la FNACA ont été remis par André Lafitte. Un moment de recueillement s'est ensuite déroulé au monument aux Morts de Figeac, avec dépôt de gerbes, en présence de trente porte-drapeaux et de l'harmonie des artisans réunis. ■

### → 01 AIN PONCIN-JUJURIEUX



Depuis le 19 mars 2023, le chef-lieu, d'ores et déjà doté d'un square du 19 Mars 1962, compte également une stèle rappelant les événements d'Algérie et la date du Cessez-le-feu. Son inauguration s'est déroulée en présence de M. Giroux, maire de la commune, qui avait à cœur de faire ériger cette stèle, de M<sup>me</sup> Chapel conseillère départementale et des membres du comité FNACA de Poncin-Jujurieux, ainsi que de quatre de ses drapeaux. Accompagné de membres du Conseil municipal, M. le maire a prononcé une allocution chaudement applaudie par un public attentif et respectueux. Cette stèle borde un côté de la nouvelle place publique dénommée « Place du 19 Mars 1962 ». ■

### → 02 AISNE

Francis Depierre a été élu président départemental de l'Aisne en remplacement de Christian Bassibey. Membre de la FNACA depuis de longues années, Francis Depierre, est président du comité de Tergnier, ainsi que des sections de Saint-Quentin, Laon et du service social. Sincères félicitations au nouveau président départemental, fidèle avec ses porte-drapeaux à chaque manifestation. ■



### → 23 CREUSE GUÉRET



Le 5 octobre, M<sup>me</sup> Anne Frackowiak-Jacobs, préfète de la Creuse, a présidé le Conseil départemental des Anciens Combattants (CDAC), en présence de M. De la Rupelle, directeur du service départemental de l'ONaCVG, dans les salons de la préfecture de la Creuse. La FNACA était présente à ce conseil et Jacques Munné, président départemental de la FNACA a fait part à la préfète d'un ensemble de doléances portées par le Comité départemental de la FNACA, notamment en ce qui concerne la revalorisation des pensions comme la retraite du combattant. ■

### → 53 MAYENNE LAVAL



L'assemblée générale de la FNACA de la Mayenne a eu lieu le mardi 3 octobre dernier. Après la lecture des rapports d'activité et financier, sont intervenues les personnalités suivantes : MM. Guillaume Garaud et Yannick Favennec, députés de la Mayenne, M. Bruno d'Ardhuy, directeur départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, M. Neveu, adjoint à la mairie de Laval et délégué aux Affaires patriotiques, M. Ach, président des porte-drapeaux et du devoir de Mémoire. Remarquable travail partisan des deux députés qui travaillent dans le même sens sur des sujets qui leur sont communs. ■

### → 41 LOIR-ET-CHER BLOIS

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ami Jean Goujon, grand invalide de la guerre d'Algérie, qui avait bien voulu nous accorder un entretien dans le numéro de décembre 2022 - janvier 2023 de notre magazine. Trésorier puis secrétaire départemental du comité du Loir-et-Cher et président du comité de Blois, il était titulaire de la Médaille Militaire et Officier de la Légion d'Honneur. À sa famille et ses amis, nous adressons nos plus sincères condoléances. ■



# 12 bouteilles de Bordeaux AOC

## OFFRE DE BIENVENUE

Les Vignobles Lalande-Moreau  
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion  
- Depuis 28 ans -



**49€95**  
les 12 bouteilles

**1 assortiment identique OFFERT**



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



**Composition :**

- 4 bouteilles de Bordeaux AOC, Château Guyon la Roseraie 2020
- 2 bouteilles de Bordeaux AOC, Château du Girons 2019
- 2 bouteilles de Bordeaux AOC, Baron de Clarsac Blanc 2021
- 4 bouteilles de Bordeaux AOC, Château Freybernat 2022

**LIVRAISON GARANTIE pour Noël**  
pour toute commande  
reçue avant le 19 décembre à 12h



Bon à retourner avant le 31/12/2023 à : Les Vignobles Lalande-Moreau, 6 place Bouqueyre, 33335 Saint-Émilion

COMMANDES RAPIDES

0 892 160 168 Service 0,40 €/min + prix appel

@ lalandemoreau.com (paiement sécurisé)

Votre code avantage: M1528

Tél. 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements: du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Code Offre : MP1517 - M1528 - P0174 / Réf. L5028

**OUI**, je désire profiter de cette Offre Exceptionnelle sur cet assortiment de Bordeaux AOC.

**Veillez me faire parvenir 12 bouteilles (75 cl) soit : 1 assortiment acheté = 1 assortiment offert + les frais de port à 4€ SEULEMENT au lieu de 18€. Je paie 53,95€ au lieu de 117,90€.**

**OFFRE LIMITÉE à 12 bouteilles par foyer jusqu'au 31/12/2023**

**Ci-joint mon règlement de 53,95€ (12 bts) par :**

- Chèque, à l'ordre de : Les vignobles Lalande-Moreau
- Carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard-Mastercard) :

N°                  
Expire fin :  /  /  Les 3 chiffres au dos de votre carte :

M<sup>me</sup>/M.

Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Tél Portable\*  Code porte

Date de naissance

Informez-moi de vos offres internet :

Courriel

En inscrivant votre adresse e-mail vous consentez à recevoir les newsletters des Vignobles Lalande-Moreau. \*Nous nous engageons à ne pas communiquer cette information confidentielle.

Livraison en colissimo

Date et signature :

Offre valable jusqu'au 31/12/2023 (hors commandes internet) dans la limite des stocks disponibles, non cumulables avec d'autres offres similaires. Livraison sous 5 à 8 jours selon les délais postaux après validation de votre commande. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code «armée»...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du Code de la consommation, nous nous réservons le droit de refuser toute commande. En cas d'erreur laissant apparaître une incohérence ou un prix manifestement dérisoire, la commande sera annulée. Le Client sera informé dans les meilleurs délais afin qu'il puisse, s'il le souhaite, repasser une commande. Prix tarif des 6 bouteilles : 49€95 + 18€ Frais de port. Offre valable en France métropolitaine, Corse et Monaco. \*Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 30€ forfaitaires supplémentaires pour les frais de port même si les 18€ sont offerts. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Des éthylotests sont en vente sur notre site internet lalandemoreau.com. Offre réservée aux nouveaux clients. Si malgré nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerons par un autre vin de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Tous nos cartons d'emballage de nos colis sont recyclables et donc à mettre dans votre poubelle «papiers et cartons». Conformément à la loi «informatique et libertés» et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et de limitation ou d'opposition à leur traitement. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, le cas échéant, votre numéro de client à : rpd@lalandemoreau.com ou par courrier. Vous pouvez consulter notre politique sur les données personnelles et l'ensemble de nos Conditions Générales de Vente sur www.lalandemoreau.com. Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. En cas de problème de livraison ou de qualité, et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 47 75 70 05. VIGNOBLES LALANDE MOREAU - Négociant à 33335 Saint-Émilion - 6, Place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion - SARL au capital de 8000€ - R.C.S. Libourne B 401 080 494.

## Vie des comités

### → 59 NORD HOUPLINES



Le 19 mars, fut inaugurée une stèle en mémoire du Cessez-le-feu en Algérie, sur la place du 19 Mars à Houplines, en présence de M. Legrand, maire d'Houplines, Christian Verults, Président de la FNACA, ainsi qu'un grand nombre de participants et d'anciens combattants. ■



Toujours à Houplines, Roland Gaubeen, porte-drapeau présent à toutes les cérémonies de la FNACA, pourvu d'un cérémonial adapté à chaque situation, a reçu la Médaille officielle et le diplôme d'honneur pour célébrer ses dix années de porte-drapeau, en présence de M. Legrand, maire d'Houplines, Christian Verults, président de la FNACA, ainsi que son épouse, ses enfants et petits-enfants. Un moment fort en émotion. ■

### → 91 ESSONNE MONTGERON

Notre ami Maxime Bisson nous a quittés le 11 juillet dernier. Ancien président de la FNACA de Montgeron, sincèrement engagé auprès des Comités locaux et du Comité départemental, pour le monde des anciens combattants, Maxime Bisson était de toutes les cérémonies patriotiques et de recueillement, n'oubliant jamais ceux qui sont tombés en Algérie, en Maroc et en Tunisie. La FNACA perd un grand défenseur du devoir de Mémoire. Le président et le comité départemental présentent leurs plus vives condoléances à sa famille. ■

### → 26 DROME VALENCE



(NDLR. Suite à une erreur regrettable de notre part nous, avons oublié de faire paraître le compte-rendu de la cérémonie du 19 Mars à Valence dans les pages dédiées à cet effet. Nous réparons cette erreur aujourd'hui avec le compte-rendu ci-après). 36 drapeaux et environ 250 personnes pour la cérémonie du 19 Mars en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, de M<sup>me</sup> la Sous-Préfète, M. Daragon, maire, M. Pano, conseiller départemental, M<sup>mes</sup> Pugeat, vice-pdte CD 26, Iliozier, conseillère départementale, Thibaudeau, conseillère municipale et chef du protocole, du colonel Anselme, DMD adjoint, des directeurs des services de sécurité (police, gendarmerie, SDIS), des présidents d'associations patriotiques, de Comités locaux de la FNACA et de nombreux responsables départementaux, d'un piquet militaire du 1<sup>er</sup> Spahis basé à Valence et de Michel Inard président FNACA. ■

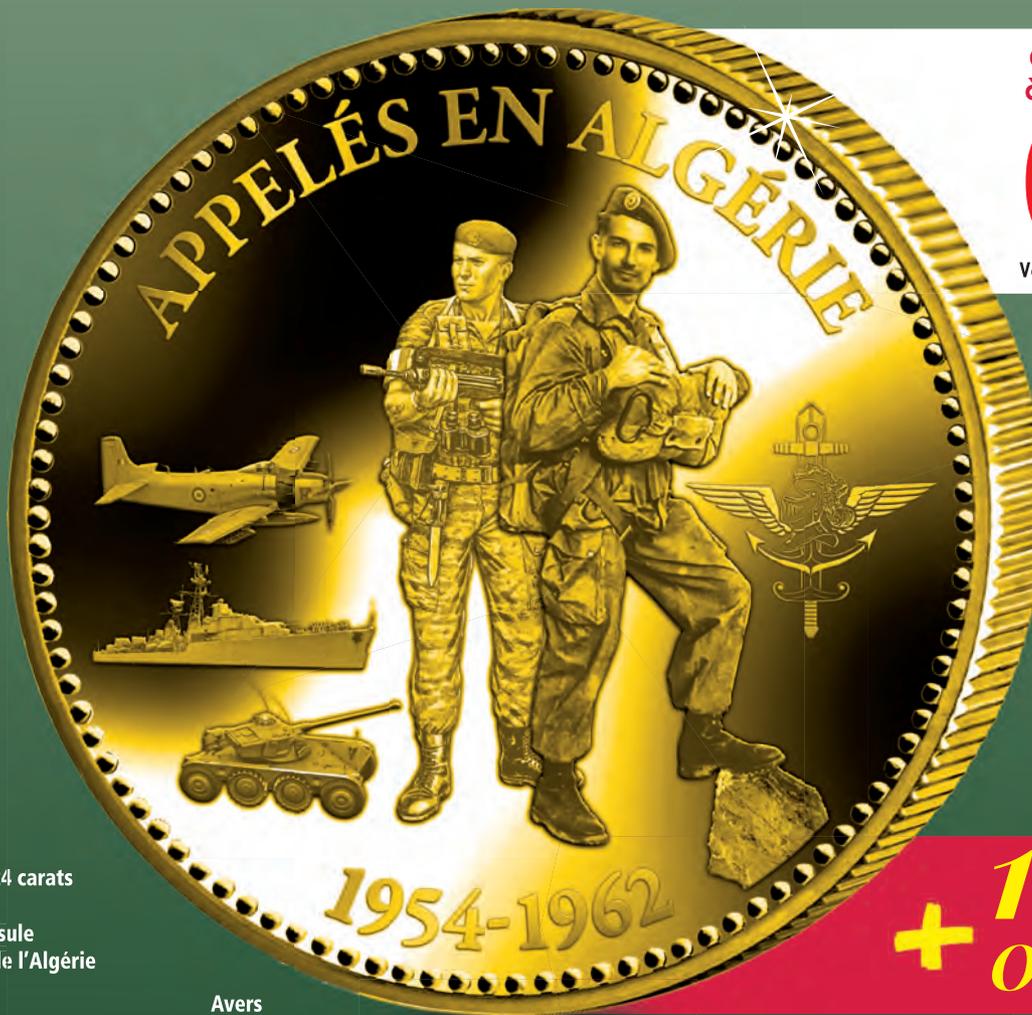
## Voies du 19 Mars 1962

### → 41 LOIR-ET-CHER MER



Le 15 août 2023, a été inauguré un rond-point avec le dévoilement de la stèle portant l'inscription : « Rond-point du 19 Mars 1962, Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie » par M. Robin, maire, Henri Gontier, pdt FNACA 41 et Claude Jumaire, pdt du comité de Mer, avec la présence appréciée du Conseil municipal « Jeune », ainsi que celle de nombreux élus. Environ 200 participants, 32 drapeaux et 1 fanion marquaient toute l'importance de l'événement. Une deuxième partie de la matinée s'est déroulée devant la stèle de Maurice Dupland, jeune résistant mort lors de la Libération de la ville de Mer le 15 août 1944. ■

# OFFRE GRATUITE\*



- Cupronickel doré à l'Or fin 24 carats
- Ø 41 mm - 31g
- Livrée sous capsule
- Revers : Carte de l'Algérie

Avers

Cette pièce dorée à l'Or fin 24 carats

**0** € au lieu de **25,80€**

Valable jusqu'au 08/12/2023

**+ 1 cadeau OFFERT**

**Demandez vite cette magnifique pièce " Les appelés en Algérie ", pour ne jamais oublier ceux qui se sont battus pour la France.**

**Pour commander = 1 seul code privilège : 1117W**

✉ Par courrier en précisant le code **1117W** sur l'enveloppe

☎ **0892 35 05 22** Service 0,40€ / min + prix appel  
7 jours/7 de 8h à 20h

Tél. service clientèle : 0892 35 05 22 (0,40€ TTC la minute + prix de l'appel)  
RCS Paris B 331 479 287. Offre réservée aux personnes majeures.  
\* (+ 6,90€ de frais de traitement).

À retourner sous enveloppe affranchie à: **Club Français de la Monnaie - 27127 PACY-SUR-EURE CEDEX**

[tresordupatrimoine.fr](http://tresordupatrimoine.fr)

**Oui**, envoyez-moi la pièce **GRATUITE**, dorée à l'Or fin 24 carats, "Les appelés en Algérie" et son cadeau (limite : 1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 6,90€ par :

Chèque à l'ordre du Club Français de la Monnaie

Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° \_\_\_\_\_  
Date de validité \_\_\_\_\_ Cryptogramme au dos de ma carte \_\_\_\_\_ (indispensable)

Livraison sous 6 jours. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco jusqu'au **8 décembre 2023**.

Envoyez-moi sans obligation d'achat, selon la lettre jointe à ma pièce, les autres pièces de la collection "Combattants du XX<sup>e</sup> Siècle dorés".

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site internet. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes, si vous ne le souhaitez pas, il suffit de cocher ici "oui" ou de nous contacter en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Offre réservée aux personnes majeures. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site internet [tresordupatrimoine.fr](http://tresordupatrimoine.fr). Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle "papiers et cartons".

1570745 1117W/P3298

M<sup>me</sup>/M. \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Date de naissance J J / M M / A A

Pour mieux vous servir :

E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date J J / M M / A A

Merci de ne rien agraffer ou scotcher à votre bon de commande.

Signature obligatoire

Club Français de la Monnaie

189/23/EG

# Le Val-de-Marne

## Le château de Vincennes : forteresse des Rois de France

**S**itué aux portes de Paris, le château de Vincennes a accueilli durant son histoire millénaire certains des plus illustres rois de France de Philippe Auguste à Louis XIV en passant par Saint Louis et François 1<sup>er</sup>. Unique témoignage d'une résidence royale médiévale conservée jusqu'à nos jours, il abrite notamment le donjon le plus haut d'Europe ainsi qu'un joyau de l'art gothique, la Sainte-Chapelle.



L'histoire remonte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, quand Louis VII décide de faire ériger un nouveau manoir royal à un emplacement hautement stratégique à l'est de Paris. Proche de la capitale, mais également de plusieurs voies de communication, terrestres et fluviales, le site est en outre bordé par un bois immense, idéal pour pratiquer la chasse ! Au fil des ans, différents bâtiments sont construits, formant un quadrilatère irrégulier d'environ 60 mètres de côté. Aucun n'était alors fortifié, car il s'agissait encore d'une résidence secondaire. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe Auguste et Louis IX (Saint Louis), qui séjourne fréquemment à Vincennes, font édifier un manoir. L'image de Saint Louis rendant justice sous un chêne à Vincennes est d'ailleurs restée célèbre ! Vincennes devient alors la résidence principale des souverains. De 1270 à 1350, Philippe III puis Philippe V s'y marient, Louis X, Philippe V et Charles IV, les « Rois maudits », y meurent.

### Charles V et le château de Vincennes

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la guerre de Cent Ans fait rage et les Français ont déjà essuyé plusieurs défaites. Entre 1357 et 1358, Jean II le Bon doit aussi

faire face à une révolte paysanne et au soulèvement des Parisiens. Ainsi, le 22 février 1358, Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, mène une attaque contre le Palais de la Cité, où réside le futur Charles V. Cette émeute marque profondément ce dernier et l'incite à édifier une nouvelle forteresse. Vincennes est le lieu parfait. En 1361, la construction de la tour principale débute, s'appuyant sur des fondations érigées 25 ans plus tôt par Philippe VI. En 1364, Charles V monte sur le trône. Il devient le principal maître d'ouvrage du château de Vincennes et son influence est déterminante. En plus d'un lieu défensif, il choisit d'en faire une résidence royale et un lieu de sûreté. L'ensemble doit montrer l'étendue de son pouvoir, non seulement à son peuple, mais aussi aux souverains voisins. Il confie donc à l'architecte Raymond du Temple le soin de concevoir un ouvrage qui réponde à ses besoins.

### Le donjon, pièce maîtresse

Construit sur cinq niveaux, le donjon de Vincennes est le plus haut d'Europe. Il mesure 52 mètres de haut et ses murs font plus de 3 mètres d'épaisseur. Chacun de ses angles est pourvu d'une tourelle et son sommet dispose d'une vaste

terrasse. Celle-ci peut d'ailleurs accueillir d'imposantes machines de guerre, telles des catapultes. Enfin, elle est surmontée d'une tour de guet. L'accès principal à la cour du donjon se fait par un pont dormant, inamovible. Un châtelet, muni d'une herse et d'un assommoir et précédé d'une barbacane, en protège l'entrée. Achevé en 1369, il constitue le point central du système défensif. Celui-ci se compose également de douves, d'un pont-levis et d'une chemise aux murs crénelés, dotée de meurtrières et de mâchicoulis. Le donjon ne sera pas seulement défensif, il sera aussi une résidence royale. Si certains espaces sont dédiés à la vie publique, comme la salle du Conseil, d'autres sont réservés à la vie privée du souverain. Celui-ci possède d'ailleurs deux appartements. Le premier est situé au niveau de chemin de ronde de l'enceinte du donjon. Quant au second, il occupe tout le deuxième étage de la tour. Il comprend plusieurs éléments, comme une chapelle, une garde-robe et un cabinet d'étude. Mais sa pièce principale, vaste d'environ 100 m<sup>2</sup>, est la chambre du roi !

### Bienvenue dans la chambre du roi

La chambre du souverain est installée juste au-dessus de la salle du Conseil du premier étage. Les deux se ressemblent d'ailleurs beaucoup, avec leur plafond aux voûtes en forme d'ogives. À l'origine, toutes les deux étaient aussi recouvertes de boiseries au plafond et sur les murs. Ingénieuse, cette solution permettait de conserver la chaleur, car les cheminées seules n'y suffisaient pas. Cependant, la chambre est décorée avec davantage de luxe, notamment dans les ornements sculptés. Les archives mentionnent la présence d'un lit, de trois coffres, d'un buffet avec vaisselle et de pièces d'armement. Toute la symbolique royale se retrouve au niveau des nervures des

voûtes, avec des fleurs de lys dorées peintes sur fond bleu. Cette couleur éclatante est obtenue à partir d'une pierre précieuse, le lapis-lazuli. Digne d'un roi, la pièce se doit d'impressionner les visiteurs autorisés à y pénétrer !

### Une enceinte impressionnante !

À partir de 1378, Charles V fait bâtir une seconde enceinte, plus vaste. En effet, elle mesure plus d'un kilomètre et la surface qu'elle couvre équivaut à celle d'une ville médiévale ! Elle accueillera d'autres éléments, comme une grande basse-cour et la Sainte-Chapelle (voir encadré). C'est la preuve que le monarque souhaite faire du château de Vincennes un lieu de pouvoir rassemblant ses conseillers, sa cour et ses domestiques. Les remparts sont entourés d'un profond fossé et garnis de neuf tours, d'environ 40 mètres de haut. Si elles font partie du système défensif du château, leur fonction est aussi résidentielle. Elles abritent chacune des chambres, avec cheminées, latrines et décors sculptés. Un luxe destiné aux invités et aux proches du roi ! Trois d'entre elles sont des accès fortifiés, dont la tour du Village. Édifiée vers 1375, elle est dotée de créneaux et sert ensuite de porte d'entrée. Quant aux six autres bâtiments, ils permettent de tirer des projectiles sur les assaillants.

### Au cœur de la royauté française

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les monarques délaissent la haute tour, lui préférant le confort d'un pavillon au sud-ouest de l'enceinte. C'est ici que les souverains se réfugient lorsque les circonstances l'imposent. Après l'assassinat d'Henri IV, en 1610, son fils, le futur Louis XIII, y est mis à l'abri. En 1648, lorsqu'éclate la Fronde, c'est au tour du jeune Louis XIV de s'y installer. Quelques années plus tard, ce dernier cherche un nouveau lieu de résidence et son choix s'arrête sur Vincennes. Il confie à son architecte, Louis Le Vau, le soin d'établir des plans pour un bâtiment neuf. Ce sera le pavillon du Roi, achevé en 1658. Suivront un pavillon de la Reine et un jardin doté d'une orangerie et de kiosques. Cependant, Louis XIV souhaite s'éloigner davantage de Paris,

qui lui avait été hostile durant la Fronde. Il fait donc construire un autre château à Versailles et quitte Vincennes avec sa Cour en 1682. À la mort du Roi-Soleil, en 1715, le jeune Louis XV, âgé de 5 ans, vient y passer quelques mois. Mais ensuite, que faire du château de Vincennes ? En 1740, le monarque y autorise l'installation d'une fabrique de porcelaine, ancêtre de la manufacture de Sèvres. Il y crée également une École militaire en 1751.

### Le donjon devient prison

Toutefois, l'autorité royale est toujours présente à Vincennes. En effet, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, le donjon abrite une prison. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, des captifs célèbres s'y succèdent, comme le futur Henri IV, Nicolas Fouquet, Diderot, ou le marquis de Sade ! De nombreux prisonniers de droit commun y sont également envoyés par lettres de cachet du Roi, symboles de l'absolutisme. C'est notamment le cas lors de l'Affaire des Poisons, en 1679-1680, une série de scandales, impliquant des empoisonnements, qui ébranla la Cour de Louis XIV. En 1784, le roi Louis XVI est contraint de la faire fermer sous la pression du peuple, qui y voit un symbole de l'oppression royale. Les bâtiments sont ensuite mis en vente ; il est même question de les démolir.

### D'arsenal à monument historique

La Révolution française et le Directoire sauvent les murs du château. En 1796, l'Arsenal de Paris y est affecté et Vincennes devient une place-forte mili-

taire. Ses activités soutiendront notamment les campagnes des guerres napoléoniennes. Ce nouveau rôle amène son lot de transformations. Ainsi, les tours de l'enceinte, en mauvais état, sont détruites entre 1805 et 1820. À la même période, entre 1808 et 1814, le donjon redevient un lieu d'enfermement, particulièrement pour des prisonniers politiques, ou de guerre. En mars 1804, les fossés du fort sont aussi témoins de l'exécution du Duc d'Enghien, dont la dépouille repose dans la Sainte-Chapelle. La forteresse de Vincennes joue également un rôle primordial dans la bataille de Paris, en 1815. En effet, les troupes austro-russo-prussiennes occupent la capitale et cherchent à s'emparer de l'arsenal. Elles se heurtent à la résistance du général Pierre Daumesnil et de ses hommes, qui refusent de leur livrer la place. Face aux sommations russes, le général Daumesnil, surnommé jambe de bois depuis qu'un boulet lui a emporté la jambe lors de la bataille de Wagram en 1809 aura une réponse restée célèbre « *Quand vous me rendrez ma jambe, je vous rendrai ma place !* ». La fin du XIX<sup>e</sup> siècle marque aussi le début de la reconnaissance du château en tant que monument historique. La Sainte-Chapelle est le premier élément classé, en 1853, suivi par le donjon en 1913. Le site sera par la suite classé deux nouvelles fois monument historique en 1993 et 1999.

### Une vaste campagne de restauration

Dans les années 1920, un vaste chantier de restauration

est lancé, interrompu par la Seconde Guerre mondiale. Vincennes devient le quartier général de l'État-major français jusqu'en 1940. Occupé par les Allemands, le château est libéré en août 1944, après avoir été partiellement détruit. Plusieurs dizaines de résistants furent fusillés dans ses douves entre le 19 et le 22 août. Depuis les années 1990, le château a subi un vaste programme de réhabilitation. Donjon, intérieur et extérieur de la Sainte-Chapelle, restauration des parements et des vitraux, rénovation des toitures, consolidation du monument, pont-levis, accessibilité pour les per-

sonnes handicapées moteur... Voilà en quelques mots tous les travaux de restauration et de mise aux normes qu'a connu le château de Vincennes ces vingt dernières années. Témoignage central de l'Histoire de France, le château de Vincennes est aujourd'hui ouvert à la visite. Placé sous la double tutelle des ministères de la Culture et de la Défense, il abrite également dans le Pavillon du Roi, le Service Historique de la Défense (SHD). D'un manoir médiéval, il est devenu un lieu de mémoire dont la découverte est un moment inoubliable.

**Maxime Dupin**

### La Sainte-Chapelle, un chef-d'œuvre gothique



Dernier projet de Charles V, la Sainte-Chapelle du château de Vincennes est fondée en 1379. Il s'agit d'un élément essentiel de son projet architectural. En effet, elle doit affirmer la dimension divine de la monarchie française. Elle est aussi destinée à accueillir des fragments des reliques de la Passion, acquises par Louis IX au XIII<sup>e</sup> siècle. L'architecte Raymond du Temple érige cette Sainte-Chapelle en s'inspirant de celle du Palais de la Cité. Cependant, le chantier est long et coûteux et Charles V, mort en 1380, n'en verra pas l'aboutissement. La construction ne sera achevée qu'à la Renaissance par Philibert Delorme, architecte d'Henri II.

### De pierre et de verre

Contrairement à son modèle parisien, la Sainte-Chapelle de Vincennes est bâtie sur un seul niveau. Sa structure emprunte au style gothique rayonnant, avec de hautes fenêtres séparées par de puissants contreforts. Elle évolue ensuite vers le gothique flamboyant, qui fait la part belle aux sculptures ornées à profusion. Le somptueux décor de la façade ouest en est un parfait exemple ! Les magnifiques verrières du chœur, représentant l'Apocalypse selon Saint-Jean, sont offertes par Henri II entre 1556 et 1559. Réalisées par le maître-verrier Nicolas Beaurain, elles témoignent d'une incroyable maîtrise des couleurs.

### Du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, une chapelle restaurée

Au cours de la Révolution française, une partie de l'agencement intérieur de la Sainte-Chapelle est détruit. Pourtant, dès 1793, les vitraux sont déposés et conservés, preuve que son intérêt historique est déjà perceptible. Dès l'année suivante, Napoléon III charge Viollet-le-Duc de mener à bien la restauration de la façade occidentale. Cette dernière connaît d'autres travaux entre 2015 et 2018. La rose, fragilisée par la tempête de 1999, a été consolidée, de même que les remplages et les sculptures de pierre. Aujourd'hui, la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, a retrouvé toute sa splendeur et accueille régulièrement des expositions temporaires.



## VOS RECHERCHES À CARACTÈRE AMICAL

Cette rubrique **gratuite** et réservée **uniquement** à tous les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie **adhérents** de la FNACA.

**POUR PASSER UNE ANNONCE** : la demande doit porter sur une **recherche précise et individuelle**, à l'exclusion des annonces d'ordre général servant à regrouper des militaires d'un même régiment en vue de la création d'une amicale. **Le formulaire peut être téléchargé sur [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org), il peut également être rempli en ligne ou demandé à la rédaction du journal à :**

courriel : [ancien.algerie@orange.fr](mailto:ancien.algerie@orange.fr)

**Merci d'écrire le plus lisiblement possible ainsi que les noms propres en MAJUSCULES.**

**POUR RÉPONDRE À UNE ANNONCE** : la réponse doit être adressée, avec le n° de référence de l'annonce, à la rédaction du journal - 37-39, rue des Gâtines - 75020 Paris, qui transmettra à l'annonceur. Libre à ce dernier de donner suite ou non.

### AVIS DE RECHERCHES

**AR.2310/01** – Guy Jean-Marie Bertrand, service militaire en Allemagne, Forêt noire, recherche les militaires Paul Taradel, Azena, Ferrero ou Guérréro, Jean Avet Foraz, René Blazi affectés, comme lui, au 4<sup>e</sup> Régiment des Tirailleurs Marocains, 3<sup>e</sup> Bataillon, 3<sup>e</sup> Compagnie, 3<sup>e</sup> Section pour l'opération du RIF de décembre 1955 au 1<sup>er</sup> octobre 1957, au Maroc.

**AR.2310/02** – Veuve du sergent-chef Jean-Pierre Dujols, secrétaire de l'adjudant Guérin recherche la famille du major Noël affectée comme lui de 1959 à début 1961, secteur à Bône, en Algérie.

**AR.2310/03** – Bernard Sablonnières recherche les militaires Martin, Rocher, Jourdain, Faner, Vercher (prénoms oubliés) et d'autres camarades aux noms oubliés affectés comme lui au Groupe de Transport 518 GT, unité de

transport 518 à Haïn Harouda, à côté de Casablanca, puis Meknès-Rabat de 1958 à début 1960, classe 58 1/A, secteur Casablanca - Rabat, au Maroc.

**AR.2310/04** – Jean Meunier recherche les copains avec lesquels il avait déchargé deux camions SIMCA plein de fusils arabes (6 000) à poudre et à silex, de la prise de Constantine en 1837, a les photos, les militaires Georges Monta, Jean-Pierre Busson, Charrier et Louineau affectés comme lui à la 52<sup>e</sup> Compagnie au Quartier Général section habillement et matériel, du 1<sup>er</sup> novembre 1962 au 15 mars 1963 secteur de Philippeville, au camp Péhaus du XXXIII<sup>e</sup> corps d'Armée.

**AR.2310/05** – Hubert Martins recherche les militaires 2<sup>e</sup> Classe caporal Giraud, Perru et Thibaud de la région parisienne affectés

comme lui à la 3<sup>e</sup> Compagnie Saharienne d'Infanterie sous les ordres du Lieutenant Jouglet, à Adrar, en Algérie (secteur Reggane) en souvenir de cette nuit où ils se sont perdus le 15 novembre 1958.

**AR.2308/01** - René Bellier, chauffeur du capitaine puis chauffeur de GMC, ayant sauté sur une mine anti-char avec le scout car, le 15 juin 1959, piste Bou Redine mission de reconnaissance recherche les militaires Gabain, le caporal-chef Khan et des gens du nord (noms oubliés), qui ont vu la catastrophe « des camarades » du scout car et de la jeep, affectés comme lui au Génie de 1958 à 1960, secteur de la région à Souk-Ahras, Aïn Affra et Medjez en Algérie.

**AR.2308/02** - Albert Lerouge recherche les militaires Jean Juif originaire de la région de Digoïn - Charolles - Paray-le-Monial et Gérard Hoerth région du Rhin affectés comme lui au 42<sup>e</sup> Régiment de Trans-

mission à Achern en Allemagne et au 71<sup>e</sup> Bataillon de Transmission de février 1960 à mai 1962, secteur de Batna en Algérie.

**AR.2308/03** – André David Obadia, en cuisine, avec une mule, en charge d'aller chercher de l'eau, rappelé recherche les militaires affectés comme lui dans une ferme à la compagnie rurale en octobre 1955, secteur de la région de Oran, à Aïn El Arba, en Algérie.

**AR.2306/01** – André Alchus recherche le militaire M. Juif (prénom oublié), affecté, au 71<sup>e</sup> BT à Batna, opérationnel comme lui de février 1961 à mai 1962, secteur sud Constantinois à Batna.

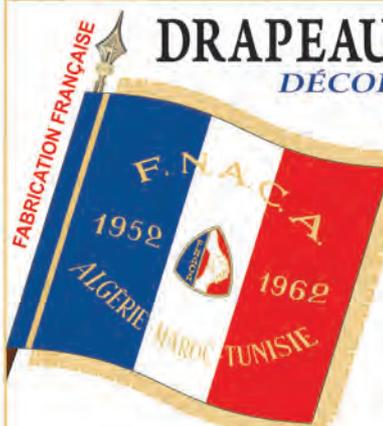
**AR.2306/02** - Roger Cervos recherche les militaires Pichon et Maujard (prénoms oubliés) du 153<sup>e</sup> RIM et Louis Clément au 14<sup>e</sup> BCA Hamaoui Ligne Morris affectés comme lui au 153<sup>e</sup> RIM à Soukaras, lieu-dit Les 4 vents du mai 1962 au 19 janvier 1963, secteur de la frontière tunisienne.

**DRAPEAUX BRODÉS**  
DÉCORATIONS

**MANUFÈTES**

490, Allée du Millésime  
ZAC "Les Fleurons"  
26600 MERCUROL-VEAUNES

Tél. 04 75 08 24 87  
Fax 04 75 08 52 74  
[manufetes@wanadoo.fr](mailto:manufetes@wanadoo.fr)  
[www.manufetes.com](http://www.manufetes.com)





Jacques Lambert

# L'actualité philatélique

par Pierre MOLINARI

## Dernières et prochaines émissions :

1,80 € « **Métiers d'art – Enlumineur** »,  
1,80 € bloc d'un timbre « **Orient Express - 140 ans** », 1,16 € « **100<sup>e</sup> anniversaire Cie Walt Disney** », bloc de 4 x 1,16 € « **Terre des Hommes** »,  
5,48 € (dont 2€ pour la Croix Rouge) bloc de 3 timbres « **Croix Rouge** », 1,80 € « **Jules Rimet** »,  
Carnet de 12 x 1,16 € « **Jouets anciens** », bloc de 2 x 5,70 € « **La bataille de Castillon - 1453** »,  
1,80 € « **Maria Callas** », 2,32 € « **Prune Nourry** »,

8,75 € « **Commandant René Mouchotte** », 1,16 € « **Robert Nanteuil** », 1,80 € « **Jorge Semprun** ».

La Poste nous annonce la sortie du **Livre des timbres 2023** : 140 € (54 figurines pour 132,47 € de faciale), 76 € le livre (41 timbres pour 71,55 € de faciale, sans les blocs), enfin, vous pouvez vous procurer le livre seul, sans timbres pour 25 €. Une nouvelle famille de timbres émis par la Poste : le timbre NFT en format physique et en format numérique...



Le timbre NFT

## GRAIN DE SEL

### Souvenirs de guerre... par Marcelle Reitzer

Je n'avais qu'une dizaine d'années, mes parents et moi avons fui l'avancée des nazis en France, qui avaient « simplement » contourné la Belgique pour passer la Ligne Maginot « imprenable ». Papa avait une voiture, nous avons pris la route et avons mis trois jours pour aller de ma ville natale Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), à Agen (Lot-et-Garonne), où mon père avait emmené quelques jours avant une famille de Juifs fuyant l'avancée nazie. Péripéties, bombardements, ponts sur la Loire que le Génie faisait sauter pour retarder l'avancée ennemie... Je n'avais que sept ans, mais je comprenais tout, ce sont de terribles souvenirs. Arrivés à Agen, inscrits à la mairie en tant que « réfugiés », logés tant bien que mal, mal vus de la population locale, nous avons passé de tristes années. Et moi, malgré mon jeune âge, je comprenais tout. Nous habitons rue Montesquieu, et vers la place du Marché, il y avait une petite église qui s'appelait « La Capelette ». C'est au coin de cette place que j'ai vu cette terrible « Affiche rouge ». L'affiche de Manouchian et de ses malheureux compagnons, photographiés par les nazis, les ayant torturés, puis fusillés. Il est vrai que ces photos étaient à faire peur et ce titre : « *Des libérateurs ?* ». Je revois parmi eux, un jeune homme blond, un Polonais. C'était bien dans la duplicité raffinée des nazis, mais personne n'a été dupe, sauf les « Collabos », sauf Pétain... D'apprendre que Missiak Manouchian et ses compagnons vont entrer au Panthéon me fait plaisir, en ce sens que l'hommage qui leur est fait, même si longtemps après, est bien mérité. Ne dit-on pas qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire ?

**Remplacez votre ancienne baignoire (ou votre douche) au millimètre près !**

Barre de maintien  
Siège rabattable  
Sol antidérapant

VU À LA TÉLÉ : **2.3**

**Indépendance Royale**

Indépendance Royale est une société française. Je consens à ce que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Indépendance Royale et ses sous-traitants (installateurs, agents commerciaux, Choreograph, ITL, Maeva) pour la gestion de ma demande. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant : dpo@indépendanceroyale.com ou en téléphonant au 0 800 58 58 58 (appel gratuit). Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bioclet sur laquelle vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.bioclet.gouv.fr](http://www.bioclet.gouv.fr) ou par courrier adressé à la société Opposetel, Service Bioclet, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes, RCS LIMOGES 449 559806.

**Choisissez IdealDouché® : LA douche sur mesure à la pointe de l'innovation !**

**NOUVEAU**

- ✓ Une conception 100% modulable
- ✓ La pose en moins d'une journée
- ✓ Une sécurité d'utilisation totale

**Demandez vite votre étude de prix "sur mesure" !**

**0 800 58 58 58** Service & appel gratuits

**Poster sans timbrer l'enveloppe à : INDÉPENDANCE ROYALE Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9 - France**

**Demande de Devis Gratuit**

à renvoyer à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87 089 Limoges Cedex 9**

**OUI**, je souhaite en savoir plus sur la douche de plain-pied IdealDouché® et bénéficier d'un devis gratuit sans engagement de ma part.

Madame  Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville.....

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail.....

**N'affranchissez pas ce courrier, nous vous offrons les frais postaux**

# PETITE RUBRIQUE

## AVERTISSEMENT

Devant le nombre de plus en plus important de livres qui nous parviennent et dans l'impossibilité de les signaler tous dans des délais raisonnables, le Comité de rédaction a décidé de réserver une priorité, dans cette rubrique, gratuite et épisodique, aux ouvrages dont le contenu est en rapport plus ou moins direct avec la guerre d'Algérie ou les combats du Maroc et de Tunisie, écrits par des adhérents de la FNACA. Notre journal tient à préciser qu'il ne porte aucun jugement de valeur sur lesdits ouvrages, pas plus que la FNACA, qui laisse à chaque acquéreur éventuel toute liberté d'appréciation.

**Retrouvez en page 26 le tarif de ces ouvrages et le moyen de vous les procurer**

## PETIT PIERRE S'EN VA-T-EN GUERRE

Par François Simon

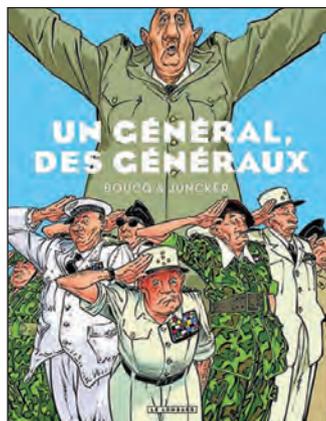


Petit Pierre s'en va en guerre est le récit épistolaire d'un jeune soldat engagé et de ses échanges avec sa sœur, Marie-Jeanne, et sa famille. Autour de ce duo, toute une parenté s'exprime. À travers un kaléidoscope d'anecdotes, les façons de vivre des années cinquante et soixante se racontent avec retenue, sur fond de difficultés financières qu'une belle solidarité familiale permet de surmonter. Ces lettres sont le révélateur d'une société de l'ouest de la France toujours marquée par la religion et ses principes. Elles offrent une balade dans le « temps jadis », déjà marqué par l'apparition progressive de la société de consommation et sa modernité. De loin en loin, les événements familiaux s'inscrivent dans la grande histoire. Entre légèreté et gravité, Pierre raconte également les dernières guerres coloniales, en Indochine et en Algérie, les conflits et la vie de caserne d'un « simple troufion ». Derrière l'exotisme des voyages, la mort n'est jamais loin ; elle est abordée avec pudeur.

Livre (broché) de 503 pages. Formats numérique et papier (15,6 x 23,4 cm). Éditeur Librinova

## UN GÉNÉRAL, DES GÉNÉRAUX.

Par Nicolas Juncker et François Boucq



Une BD primée par le ministère des Armées.

Le 13 mai 1958, une poignée de généraux tente de mener un coup d'État, depuis Alger, où l'Armée française doit faire face à ce qu'on a longtemps appelé « les événements d'Algérie ». Ces généraux ont pour nom Raoul Salan, Edmond Jouhaud, Jean Gracieux. À leurs côtés, se trouvent Pierre Lagaille, avocat et officier de réserve, ou encore le général Massu qui dirige la 10<sup>e</sup> division parachutiste. Leur projet : en finir avec la

IV<sup>e</sup> République et ses majorités introuvables, incapables de donner une direction claire à la politique de la France, surtout en Algérie, où les pieds-noirs se sentent abandonnés par la mère patrie. L'affaire est menée de façon rocambolesque et se terminera en pantalonnade. Au profit d'un autre général, qui observe tout ça depuis sa retraite de Colombey-les-Deux-Églises et qui ramera la mise après avoir proclamé devant la foule réunie sous le balcon du gouvernement général d'Alger : « *Je vous ai compris* ». Pour raconter cet épisode de notre histoire contemporaine, le scénariste Nicolas Juncker s'est autorisé le registre de la farce. Il est remarquablement secondé par la qualité des dessins de François Boucq, qui donnent aux personnages, une crédibilité incontestable.

Bande dessinée de 144 pages, format 241 x 318 mm. Éditions du Lombard.

## CHRONIQUES D'UNE DRÔLE D'ÉPOQUE

Par Michel Sabourdy



Ces « Chroniques d'une drôle d'époque » sont le récit détaillé du douloureux conflit en Afrique du Nord, accompagné des éléments d'actualité les plus marquants dans les domaines de la politique internationale, de la science, des sports, de la vie culturelle... ».

Livre de 500 pages. Format 21,5 x 27,5 cm. JPM Editions.

## L'Afrique du Nord : Recueil de chroniques consacrées à son Histoire

### Un ouvrage de Jack Roussel

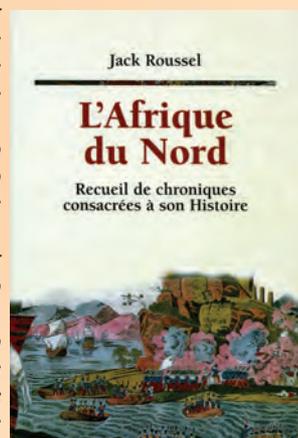
Les 88 chroniques que vous avez aimées dans *L'Ancien d'Algérie* réunies dans ce livre captivant sur l'Histoire de l'Afrique du Nord !



« ...En rédigeant, mois après mois, « *L'Histoire abrégée de l'Afrique du Nord* », Jack Roussel a su montrer que l'histoire du Maghreb en général, et celle de l'Algérie en particulier, ne se limitait pas aux 132 années de présence française, même si cette période a été une des plus riches en bouleversements de toutes sortes. Avec une concision et un sens pédagogique remarquables, il a su faire partager sa passion pour l'Histoire, dans une revue mensuelle dont la tonalité est avant tout de nature revendicative... »

Agréablement illustré de cartes, de photographies ou de croquis, ce recueil nous offre un voyage dans le temps qui part de la Préhistoire pour se terminer en 1954, année du déclenchement de la guerre d'Algérie, (en 1956 pour le Maroc et la Tunisie), en passant par les diverses dominations qui se sont succédé en Afrique du Nord au cours des siècles.

Avec la rigueur et l'honnêteté intellectuelle qui caractérisent l'enseignant, Jack Roussel fait défiler sous nos yeux les Carthaginois, les Romains, les Vandales, fait revivre la conquête arabe et la résistance des Berbères, reconstitue le débarquement des Espagnols et le péril barbaresque, avant ce fameux 14 juin 1830 où les troupes françaises prennent pied, à leur tour, sur la plage de Sidi Ferruch, pour venger une « insulte » faite au roi Charles X. Un coup d'éventail aux conséquences démesurées... La guerre d'Algérie commence... Ce récit captivant permet de comprendre les causes profondes du conflit qui, de 1952 à 1962, a coûté la vie à près de 30 000 jeunes militaires français et à tant de victimes civiles... ».





# Essayez librement

## une authentique GELÉE ROYALE BIO

### de très haute qualité

**CORALIE** sélectionne pour vous les meilleures Gelées Royales, issues de l'agriculture biologique, certifiées par ECOCERT® FRANCE.

**Programme d'attaque**

**ÉCONOMIE : 10,00 €**

**29,80 €\* 19,80 €**  
pour 2 pots de 10 g

**Programme d'entretien**

**ÉCONOMIE : 27,00 €**

**59,60 €\* 32,60 €**  
pour 4 pots de 10 g

**Programme longue durée**

**ÉCONOMIE : 43,00 €**

**89,40 €\* 46,40 €**  
pour 6 pots de 10 g

La dosette est fournie. À prendre pur ou mélangé à du jus de fruits ou à de l'eau.

**+ VOTRE CADEAU**  
Ce pot de 30 gélules à la Gelée Royale  
5 gélules = 1 g de Gelée Royale pure



**+ FRAIS DE PORT OFFERTS**



**Retrouvez Forme et Tonus grâce aux principes très actifs de la Gelée Royale :**

- La Vitamine B1 contribue à un fonctionnement normal du **cœur**
- La Vitamine B2 contribue à une **vision normale**
- La Vitamine B3 contribue à la réduction de la **fatigue**
- La Vitamine B5 contribue à des **performances cérébrales normales**
- La Vitamine B9 contribue à un fonctionnement normal du **système immunitaire**

## BON D'ESSAI LIBRE DE GELÉE ROYALE BIO

À retourner dans une enveloppe à affranchir avec votre règlement à :  
Rucher Notre-Dame de Grâces - 14 rue Ferrailon - 83570 Montfort-sur-Argens  
ou par téléphone au **04 94 59 59 14**

Commandez aussi en ligne sur : [www.decouverte-rucher.com](http://www.decouverte-rucher.com)

AA 1123

**OUI**, expédiez-moi immédiatement :

- 2 pots de 10 g (20 jours) : **19,80 €** de Gelée Royale BIO au lieu de 29,80 €\*
- 4 pots de 10 g (40 jours) : **32,60 €** de Gelée Royale BIO au lieu de 59,60 €\*
- 6 pots de 10 g (60 jours) : **46,40 €** de Gelée Royale BIO au lieu de 89,40 €\*

. Je reçois mon pot de 30 gélules de Gelée Royale lyophilisée..... **GRATUIT**

. Frais de port et d'emballage : **5,95 €**..... **OFFERTS**

. Catalogue 2023..... **OFFERT**

. J'indique mes coordonnées :

Madame  Monsieur  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP \_\_\_\_\_ Ville : .....  
Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Email (facultatif) : .....

. Veuillez trouver ci-joint mon règlement par :

CB - N° \_\_\_\_\_  
Expire fin : \_\_\_\_\_ Cryptogramme : \_\_\_\_\_  
(Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Chèque bancaire à l'ordre de Rucher Notre-Dame de Grâces

### Spécialiste de la Gelée Royale de très haute qualité

Le Rucher Notre-Dame de Grâces, fondé en 1939 par le père Paul Henry à Montfort-sur-Argens, est situé dans une nature provençale parfaitement préservée. Depuis l'origine, nous expédions aux particuliers des produits de la ruche de très haute qualité, toujours sélectionnés rigoureusement et importés des régions du monde où la nature est restée maîtresse chez elle.

### Garantie Totale de Satisfaction

Nos produits de la ruche sont sélectionnés, approvisionnés et contrôlés avec une rigueur et un soin extrêmes. Certains de leur très haute qualité, nous vous garantissons un remboursement immédiat et intégral pour tout renvoi par la Poste. Cette garantie est valable 20 jours après réception de votre colis. Toute Gelée Royale retournée est détruite par nos soins et n'est jamais ré-expédiée.

*Coralie*

**Rucher Notre-Dame de Grâces**  
83570 Montfort-sur-Argens (Var)  
Téléphone : 04 94 59 59 14

Votre colis sera livré dans un délai maximum de 72 heures après réception de votre commande. En application de la Garantie totale de satisfaction, vous disposez d'un délai de 20 jours à compter de la réception de votre colis pour exercer votre droit de rétractation, sans motif ni pénalités. Le Rucher Notre-Dame de Grâces vous remboursera les sommes correspondantes ou prix des produits retournés ainsi que les frais de livraison. Le remboursement sera effectué via le moyen de paiement utilisé lors de la commande. Les frais de retour des produits restent à votre charge. Vous pouvez nous notifier votre décision de rétractation par téléphone, courrier ou via notre site internet. Un modèle de formulaire de rétractation est disponible sur notre site internet.

© maeva. Photos non contractuelles. Ingrédients pour 1 gélule de Gelée Royale : Pollen 100 mg, Gelée Royale lyophilisée 80 mg, Silice. Gélule végétale. La Gelée Royale, produit si précieux, est recueillie avec un soin permanent de qualité. Cette parfaite Gelée Royale bio, importée après de nombreux critères de sélection, a été congelée pour lui garantir une parfaite conservation puis décongelée lors de sa mise en pot\*. Base prix catalogue à l'unité. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 06 janvier 1978 (art. 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés de l'Union Européenne. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous téléphoner au 04 94 59 59 14 ou de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. EURL au capital de 60 000 Euros - RCS Brignoles 451 698 583 - Siret 451 698 583 00015. Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour - www.mangerbouger.fr





**Rappel :** le Comité de Rédaction rappelle que les opinions émises dans le présent courrier n'engagent que ceux qui les expriment, et non la FNACA. En outre, il se réserve la possibilité de publier tout ou partie des lettres reçues, selon la place disponible. Les lettres qui sont publiées doivent évoquer un problème d'intérêt général en rapport avec les buts et actions de notre Fédération. Il n'est pas systématiquement répondu aux auteurs de lettres non publiées et les textes ne sont pas restitués.

### Poste PK 53, la nuit du 8 au 9 mars 1959

Commando de chasse V-31 - 3/94<sup>e</sup> RI stationné à El Mader - Ferme Meyer. Dans la nuit du 8 au 9 mars, nous étions en alerte et dormions en tenue de combat, prêts à intervenir. Vers 23 h 30, nous apprenons que le PK 53 ne répond pas. Il se trouve à 6 km à vol d'oiseau, mais il nous faut remonter la route El Made, gare de Batna, passage à niveau d'Ain Yagout. Infirmier du commando, je suis le premier à entrer dans le poste, la porte est grande ouverte. J'enjambe trois corps de fellagas gisant devant la porte. Un carnage. Fils de téléphone arrachés, éclats de grenades, rafales de PM, sang sur les murs. À l'entrée, sur son lit, le corps d'un jeune sergent-chef bardé de coups de poignard. Je vois devant moi un soldat ayant une plaie à la main qui me dit « *Regarde, je suis aveugle !* ». Son œil est rouge de sang, de l'autre, il voit bouger mes doigts. Il a une éraflure au front causée par un éclat de grenade. Il a protégé son poste. Son lit se trouvait au fond du PK, près du râtelier, les armes enchaînées n'ont pas été prises. Il me raconte que trois fellaghas se sont présentés devant lui, poignard à la main, et qu'il les a abattus d'une balle de PA. Deux autres appelés qui étaient avec lui, couchés sur des lits superposés, ont fait les morts. La porte du PK a été ouverte aux fellaghas par un appelé du contingent algérien, déserteur. Sur 17 soldats du régiment d'artillerie, le 421<sup>e</sup> RAA, 2 survivants, sans blessure, 1 blessé, celui qui m'a raconté ce qui s'était passé, 13 morts ou gravement blessés, parmi eux un déserteur fellagha. Les ambulances sont arrivées de Batna escortées par des blindés. Un déserteur, le sergent Popov, du 8<sup>e</sup> Hussard, qui a rejoint le FLN en tant qu'adjutant et poseur de mines dans notre secteur, a refusé de participer au carnage. Fait prisonnier par le commando le 3 avril 1959, aux mines de fer, il m'a rendu sa

carabine emportée lors de sa désertion de la ferme Escrouna, route Edgar Quinet. Voici quelques souvenirs de mon séjour en Algérie, effectué du 15 janvier 1959 au 7 janvier 1961, à la Ferme Meyer à El Mader, durant lequel je n'ai eu qu'une permission et 26 jours de convalescence.

Hubert Camguilhem  
64370 Castillon d'Arthez

### Pas que le coup de feu

Lors de mon passage en Algérie, de février à décembre 1959 au 28<sup>e</sup> Dragons, je n'ai pas eu que les actions de guerre, en participant à l'opération Courroie, du 18 avril au 19 juin, en appui du 1<sup>er</sup> REP, pour nettoyer les contreforts du djebel Ouarsenis avec ma harka qui s'en est sortie sans casse. Je laisse la partie opérations qui a déjà fait l'objet de nombreux écrits. J'étais chef de peloton d'une harka à cheval de 30 chevaux Barbe et 32 hommes dont deux parlaient le français, un homme et mon adjoint, un sergent ancien tirailleur algérien, les autres quelques mots. Étant originaire du cap Bon (Tunisie), nos entretiens se faisaient en arabe, ce qui nous rapprochait pour une mise en confiance mutuelle. Notre escadron était installé dans une ferme du Bachaga Boualem et tout à côté avait été créé un village d'une trentaine de mechtas regroupant les fellahs du coin, alors que les harkis avec leur famille avaient été installés du côté opposé. Pour occuper les hommes du village et donner de l'activité, le capitaine m'a confié comme mission, en tant qu'ingénieur en agronomie, la mise en culture d'une vingtaine d'hectares. Étant au mois d'octobre, les semailles s'imposaient. J'ai pu avoir auprès d'un exploitant agricole, un tracteur, une charrue à disques et une herse. Sur le terrain, un passage avec la charrue, puis la herse pour casser les mottes, puis 30 hommes avec un demi-sac en bandoulière semant à toutes volées et de nouveau un coup de

herse pour finir. En juin 1960, j'ai su que la récolte fut correcte et pas incendiée. Pour aller au PC du 28<sup>e</sup> Dragon, à 15 km, nous avions une piste privative de 7 km en partie meuble et sablonneuse avant la route. Idéale pour poser les mines et imprimer au-dessus avec un morceau de pneu, la trace qu'un véhicule était déjà passé. Cela faisait un mois depuis mon arrivée, et deux half-tracks avaient sauté. Heureusement, que des blessés. Un de mes harkis, ayant confiance, dont je ne dévoilerai pas le nom, me dit : « *Les hommes du village sont dans le coup pour les mines.* » Le soir même, conseil de guerre des officiers, capitaine, lieutenant et sous-lieutenants, et après avoir fait le tour de toutes les dispositions pouvant être prises, nous sommes arrivés à convoquer le chef du village, en lui demandant de désigner sept hommes pour que chacun inspecte 1 km de piste. Au départ, le premier monte sur le garde-boue avant du half-track, et ainsi de suite pour les suivants. De ce jour à mon départ le 30 décembre 59, pas une seule mine. Autrement avec mon peloton à cheval, nous assurions la protection des cultures et des domaines agricoles. Cela m'a valu de belles et longues promenades à cheval, un vrai plaisir équestre.

Xavier de Labareyre  
49100 Angers

### Tragi-comique !

Un fait digne d'un scénario pour de Funès... Infirmier sur la base aérienne 215 d'Ouargla-Sahara. Ce devait être Noël ou le jour de l'an 1961/62. Avec mes collègues, nous terminions un repas largement « amélioré » pour la circonstance, quand on demanda un volontaire pour transporter d'urgence un blessé grave de la base à l'hôpital d'Ouargla. Je suis incapable aujourd'hui de me rappeler de quelles blessures il s'agissait, pas plus que le lieu d'où venait ce blessé, probablement arrivé par évacuation sanitaire aérienne. Toujours est-il qu'il était comateux. Arrivé à l'hôpital, « mon » blessé est transporté rapidement en salle de soins, je suis encore présent quand un médecin fait promptement un premier diagnostic. Le blessé a perdu beaucoup de sang, il faut

le perfuser au plus vite. Sa carte d'identité militaire indique que son groupe sanguin est A+. Manque de chance, ce groupe en réserve est épuisé ! Je signale alors au docteur que j'ai le même groupe sanguin et que s'il est nécessaire je suis prêt à le dépanner... On m'installe donc sur un brancard parallèle au blessé, on met en place une perfusion de mon bras à celui du patient via un bocal en verre et une sorte de pompe manuelle. Je peux apercevoir mon sang dans ce récipient et, curieusement, un léger voile gras se forme à la surface ; ce qui fait dire au médecin que, d'évidence, je sortais d'un fort bon repas !... Et c'est à ce moment que le miracle eut lieu. Notre blessé s'est mis à chanter !!! Hilare, le médecin d'ajouter : Bon repas bien arrosé sans aucun doute ! Et c'est vrai que je n'avais pas bu que de l'eau... Finalement, c'est moi qui, en partant, dans le couloir de l'hôpital ai dû m'allonger sur un appui de fenêtre, prêt à tomber dans les pommes. Je n'ai jamais su ce qu'était devenu ce blessé. J'ose espérer que mon geste n'a pas été inutile et que ce sang, amélioré lui aussi, l'aura suffisamment requinqué pour le sortir d'affaire. Si, avec un peu de chance, ce blessé de Noël ou Premier de l'An 1961/62 vit toujours et lisait ces lignes, je serais très heureux de faire sa connaissance, de rire encore de cette aventure et peut-être même de chanter une fois encore !...

Jean Tornamorell  
31210 Montrejeau

### Hommage au sergent-chef Charles Plaid

Après avoir effectué mes classes en 1955 à Sarrebourg, j'ai été affecté en Algérie au 153<sup>e</sup> RIM basé à Souk-Ahras, opérationnel à Ain-Zan, près de la frontière tunisienne, sous les ordres du sergent-chef Charles Plaid. Charles Plaid fut un chef de section exemplaire, tout simplement formidable, toujours proche et attentionné vis-à-vis de ses hommes et des enfants du bled, auxquels il distribuait des bonbons lors de nos patrouilles. Il est mort accidentellement en août 1957 dans le Constantinois. Depuis je n'ai cessé de lui vouer un profond

respect et une indéfectible reconnaissance, car il m'a soutenu dans les moments difficiles passés loin de mes repères alsaciens. Aussi, en compagnie de mes enfants, je me suis recueilli sur la tombe où il repose près de ses parents, à Grion-en-Lorraine. Que mes frères d'armes se souviennent de Charles Plaid. C'est grâce à des hommes de sa trempe que le devoir de Mémoire garde tout son sens : « Chapeau bas ! »

Jean-Charles Beck  
67200 Strasbourg

### Quatre courriers qui m'ont ému...

J'évoque 4 articles que j'ai appréciés, dans « L'Ancien d'Algérie » - n° 610 - avril-mai 2023 - Nos lecteurs écrivent - dont la lecture m'a ému, voire bouleversé. J'en remercie les rédacteurs. J'étais appelé de la classe 59 2 B. J'ai passé 15 mois à Souk-Ahras de novembre 1960 au 3 mars 1962. J'étais à la 408<sup>e</sup> CRD (service du Matériel) dans un bordj, près de la ligne Morice, au sommet d'une colline, présence de l'hôpital, puis le cimetière européen, tout en haut.

1. « Une belle Marseillaise » de Max Assaiante. Lorsque le corps d'un militaire était rapatrié en Métropole, les hommages lui étaient rendus à l'entrée du cimetière, sonnerie Aux morts. Même maintenant, lorsque j'entends cette sonnerie, j'ai les larmes aux yeux.

2. « À nos chers parents » d'Alain Goutte. Je suis revenu en permission en septembre 1960, j'habitais au sixième étage d'un immeuble parisien. À mon départ, je revois mon père sur le palier, il ne pouvait retenir ses larmes, c'est la seule fois de ma vie où je l'ai vu pleurer.

3. « On n'oublie pas » de Joseph Zaranski. Rendez-vous manqué...

4. « Une belle histoire » de Jean Tornamorell. J'ai eu en Algérie un lieutenant sympathique et humain. Des liens privilégiés s'étaient établis entre nous. Il logeait en ville avec son épouse militaire assistante sociale de garnison, il m'avait invité le dimanche pour dîner chez lui à plusieurs reprises. Quelque 35 années plus tard, sa carrière terminée, comme lieutenant-colonel à Cherbourg, je l'ai recherché et trouvé. Quelle

émotion lors de ces retrouvailles. Plus tard, je n'ai pas pu me rendre à ses obsèques. Ayant été prévenu par son fils, je me suis rendu à la dispersion des cendres. Il avait été très étonné qu'un appelé se souvienne de lui mais l'exposé des faits positifs l'a convaincu de se souvenir de lui. Je suis au comité FNACA de Colombes (92) depuis 30 ans, ma participation, même faible, montre le respect que j'ai pour les bénévoles, âgés aussi, qui œuvrent pour que la mémoire perdure.

Jean-Pierre Lamarre  
92700 Colombes

### Souvenir 59 « Les miraculés »

Mon copain Bannes (33) et moi sommes des miraculés. Nous avons subi une attaque de poste à « Aïn-Kâala » vers les 23 heures. Nous sortions du foyer après avoir bu quelques « Pils » avec Berton, Dorain, Bannes, Beaulieu et moi-même. Tout d'un coup, les fels nous attaquent, les grenades à fusil, les rafales d'armes automatiques, ça pète de partout. Les fels n'étaient pas loin du poste. Ils étaient environ une vingtaine, branle-bas de combat. Chacun connaît son boulot. Avec Bannes, nous galopons vers le mortier, en longeant le mur de la mechta où était situé le dépôt de munition et là, nous recevons une grenade à fusil à 1 m 50 de nous. Nous recevons les tuiles en morceaux sur la tête, mais à 6 ou 8 mètres, les éclats blessent le caporal Petit « de Verdrine » des Deux-Sèvres, ainsi que le soldat Roche à la tête. Celui qui montait la garde était Vaslin ; avec notre chienne nommée « L'Adjoint ». Notre chef était l'adjudant Lepoidevin qui s'est fait tuer quelques jours plus tard. Je me rappelle d'être passé avec Berton dans un endroit du poste pendant l'attaque qui était à découvert. Nous nous sommes fait allumer et le lendemain, nous avons relevé une vingtaine d'impacts dans un mur. Notre PC était à Medjana 49<sup>e</sup> BI. Personnellement, j'en ai bavé. J'ai même passé le TM et je voudrais remercier les lieutenants, les adjudants dont Haran, qui m'ont défendu vu mes faits d'armes. À ma remise de peine, le lieutenant-colonel

m'a remis le galon de 1<sup>re</sup> classe, ce qui fait que je suis parti en même temps que mes autres copains.

Serge Navarre (dit Morêt)  
16100 Cognac

### C'était quoi ton retour ?

Ma mère disait « Les enfants, soyez gentils avec M. Aufort, il est ancien combattant de 14-18 ». Bien sûr que nous étions gentils avec ce notable de Saint-Benoit-du-Sault. Il avait beaucoup d'humour, son jardin était proche du nôtre. C'était notre papy. Nos parents, milieu minier, mine de fer de Chaillac, nos instituteurs (quelques repères), nous avons été heureux. Brassens disait qu'à son balcon, il aimait voir passer les cons, Jean Gabin répétait, je m'interroge sur le temps qui passe. Moi qui ne suis rien, je m'interroge également sur les tonnes d'anecdotes que j'ai vécues. Ce petit mot sur mon retour d'Algérie qui n'intéresse peut-être que moi. Je suis né en 1938, je ne me plains pas bien entendu car encore sur terre contrairement à beaucoup de mes copains qui ont laissé leur vie ou fortement blessés, je pense aux mines antipersonnel sur la « ligne Morice ». Donc retour en 1961. C'était comment ? Je me suis pris les pieds dans les cordages à la descente du « Ville de Marseille », un escalier un peu compliqué, donc une gamelle. Tout le monde a été attentionné, merci, pas d'hôpital Michel Levy, que je connais bien, je rentre dans mon bas Berry. Passage chez une voisine, une deuxième maman,

elle est mourante Marie Valadoux... En suivant, un autre choc que l'on m'a caché pendant tout ce temps, ma sœur aînée Josiane 32 ans, deux enfants, est condamnée par la maladie « tumeur au cerveau » ! J'ai senti un « clash » dans ma tête. Au bout de quelques jours, direction Châteauroux, pavillon militaire de l'hôpital, structure dirigée par un lieutenant-colonel, service de santé que l'on pourrait retrouver dans les archives, démarches que j'aurais dû effectuer alors que j'en avais les moyens physiques pour procéder à des remerciements. Formidable militaire qui me disait : « Je ne serai jamais colonel car je préfère m'occuper de mes petits bidasses qui rentrent ». Ce monsieur avait dû consulter un dossier médical me concernant pour un traitement car je ne marchais plus droit. Il fallait que l'on m'accompagne dans les déplacements. Là-bas, examens... Tu es bon en dessin industriel, voilà des documents, c'est la base militaire de la Martinerie à Châteauroux ; il faudrait « en cas de guerre » savoir combien peut-on mettre de lits, en modifiant les locaux. Grand étonnement de ma part mais satisfait. Également, je me rappelle de l'infirmière, M<sup>me</sup> Depalle, qui me faisait cirer les cartables de ses enfants, une thérapie appropriée, il fallait m'occuper. J'étais comme dans un paradis, long séjour mais efficace, sachant aussi que je faisais toujours partie de l'armée en tant que malade.

Daniel Chatonnet  
91240 Saint-Michel-sur-Orge

#### RECHERCHE DE TMOIGNAGE.

Louise Guttin-Vindot, doctorante au CHSP et au CHS, actuellement en thèse d'histoire à SciencesPo et à la Sorbonne sur le sujet suivant : « Réparer la guerre d'Algérie, 1954-2022 », recherche des anciens combattants de la guerre d'Algérie ayant été victimes de blessures physiques et/ou psychiques, qui ont cherché à être indemnisés, à obtenir une pension d'invalidité, et qui seraient d'accord pour participer à un entretien dans le cadre de ses recherches.

Contact par mail : [louise.guttinvindot@sciencespo.fr](mailto:louise.guttinvindot@sciencespo.fr), et par courrier : Louise Guttin-Vindot, CHSP, 27 rue Saint-Guillaume 75337 PARIS Cedex 07.

Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie) se reconnaît à son insigne de la FNACA

Commandez-le à votre responsable local



## Nos bonnes adresses

Nos lecteurs trouveront ici l'adresse et les conditions d'acquisition des propositions diverses contenues dans ce numéro :

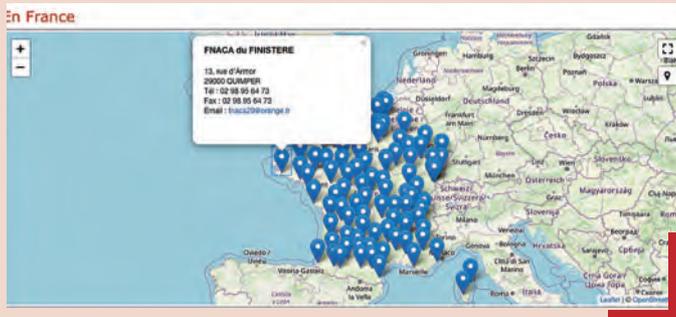
### → LECTURE - LOISIRS (page 20)

- **Petit Pierre s'en va-t'en guerre.** (par François Simon). Prix : 25,90 €. Livre numérique : 5,99 €. À commander chez l'auteur : François Simon - 98, route de Chef-Boutonne 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.
- **Un général des Généraux - Bande Dessinée** (Par Nicolas Juncker et François Boucq) : (Prix : 24, 50 €. Disponible en librairie ou à la FNAC, ou par internet (plus 3 € de port).
- **1954-1962 : Chroniques d'une drôle d'époque** (par Michel Sabourdy). Prix : 39 € (port compris). À commander directement au journal L'Ancien d'Algérie : 37-39, rue des Gâtines, 75020 Paris.

## LA FNACA CHEZ VOUS

Page spéciale sur le nouveau site de la FNACA : [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org)

La rubrique « **Autour de chez vous** », du site Internet de la FNACA permet, par un simple clic sur le numéro du département, de connaître les coordonnées du Comité local de la Fédération le plus proche de votre domicile.



### AMIS ADHÉRENTS :

**SI VOUS AVEZ CHANGÉ DE DOMICILE...  
NE PERDEZ PAS LE FIL !**

Recevez les coordonnées du comité FNACA le plus proche de votre nouvelle résidence, en retournant ce bon dûment complété :

M. (Nom, Prénom) : .....

Ancienne adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nouvelle adresse, à compter du : .....

Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pour les abonnés domiciliés à l'étranger, il est possible d'envoyer le journal PAR AVION pour un supplément de 10 € par an.

### • Lieux et liens du souvenir 1952-1962 (par la FNACA-GAJE)

**Offre Promotionnelle**  
**Prix : 30 € (port compris)**  
**au lieu de 68 €**



À commander directement à L'Ancien d'Algérie. Envoyez votre commande accompagnée de son règlement à **L'Ancien d'Algérie, Administration, 37-39, rue des Gâtines, 75020 Paris.**

### • L'AFRIQUE DU NORD

**Recueil de chroniques consacrées à son Histoire**

Par *Jack Roussel*: prix 15 € (port offert) à L'Ancien d'Algérie, Administration, 37/39, rue des Gâtines, 75020 Paris (Chèque à l'ordre de L'Ancien d'Algérie).

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Commande ..... exemplaires x 15 € Chèque joint ..... €

### Bon de Commande ouvrages du GAJE

Nom.....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville.....

- Collection d'insignes 1952 - 1962 :** 24 €
- Mémoriaux départementaux :** 24 €
- Prix spécial pour les 2 ouvrages :** 40 €

Chèques à l'ordre de FNACA - GAJE, à envoyer à FNACA - GAJE : 37/39, rue des Gâtines, 75020 Paris

### VOTRE CARTE 2023 EST DÉJÀ DANS VOTRE COMITÉ SI VOUS ÊTES ISOLÉ, UTILISEZ CE BULLETIN

d'abonnement à retourner à :

FNACA Abonnement - 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

NOM : .....Prénoms : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Marié  Célibataire  Veuve d'AC  Né(e) le :

Blessé ou malade  Pensionné : taux  Titre de reconnaissance  Carte du Combattant

Ancien adhérent (indiquez le N° de votre carte : .....) Comité de : .....

Désire aider la FNACA  Nouvel adhérent :

### JE RÈGLE PAR CHÈQUE CI-JOINT :

**20,00 €** (Montant de l'abonnement annuel)

N.B. : tous les règlements sont libellés à l'ordre de la FNACA.

Nouvel adhérent parrainé par : .....



**René Marque : Blida - 4<sup>e</sup> RCP (1963 - 1964)**



**Gérard Garossino : Sidi Hiaya - 8<sup>e</sup> RIMA (Noël 1961)**



**Pierre Leroy : Maison Carrée - 45<sup>e</sup> RIT (1960)**



**Maurice Diet : Bordj Menaiel - DS1 (1958)**



**Jean-Pierre Laret : Constantine - 64<sup>e</sup> Cie de QG (1960 - 1961)**



**Roger Menapace : Laghouat - 1/4 RAC (1956)**



**Auguste Allain : Chellata - Commando V63 du 2<sup>e</sup> RIMA (1960 - 1962)**



**Laurent Claudius : Massif de l'Ouarsenis - 28<sup>e</sup> Dragons (1957 - 1958)**



# 4 BLOCS de FOIE GRAS de canard

# 25€<sub>,90</sub> seulement

## STOCKS LIMITÉS



### Composition du colis :

- 3 Blocs de Foie Gras de canard 65 g
- 1 Bloc de Foie Gras de canard 100 g

### COMMANDES RAPIDES

0 892 160 164 Service 0,40 € / min + prix appel

7j/7 de 8h à 20h

www.traditions-perigord.com

Votre Code Privilège : T1193



VOTRE CADEAU

La MONTRE LAGUIOLE

- Cadran : ø 44 mm
- Bracelet : 25,7 cm

À retourner avec votre règlement à **TRADITIONS DU PÉRIGORD**, ZAE du Périgord Noir, BP94, 3 avenue de la Borie de Vialard, 24212 SARLAT Cedex.

**OUI**, je désire profiter de mon OFFRE *Traditions du Périgord* (sans aucun engagement d'achat ultérieur) :

T1193-1992-P2565

**1 Colis** : 4 Blocs de Foie Gras de Canard soit 3 x 65g + 1 x 100g + 1 Montre LAGUIOLE  
+ les frais d'envoi à 2 € au lieu de 6,90€ pour un total de 27,90 €

**2 Colis** : 8 Blocs de Foie Gras de Canard soit 6 x 65g + 2 x 100g + 2 Montres LAGUIOLE  
+ les frais d'envoi à 2 € au lieu de 6,90€ pour un total de 53,80 €

Offre limitée à 2 Colis par foyer - Valable 1 mois

#### JE CHOISIS LE RÈGLEMENT PAR :

Chèque bancaire à l'ordre de : *Traditions du Périgord*

Carte bancaire

N° \_\_\_\_\_

Expire le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ N° cryptogramme \_\_\_\_\_

Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte.

#### J'indique ci-dessous mes coordonnées :

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ (pour faciliter la livraison)

Date de naissance \_\_\_\_\_ (facultatif)

E-mail \_\_\_\_\_

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et de limitation ou d'opposition à leur traitement. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous écrire à : rpgd@traditionsduperigord.com ou par courrier. Vous pouvez consulter notre politique sur les données personnelles et l'ensemble de nos CGV sur www.traditions-perigord.com. Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. En cas de problème de livraison ou de qualité, et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 47 75 70 04. TRADITIONS DU PÉRIGORD - ZAE du Périgord Noir - BP94 - 3 avenue de la Borie de Vialard - 24212 SARLAT Cedex - S.A.S. au Capital de 100 000€ - R.C.S. Bergerac B 300 966 603. COMMANDES RAPIDES @ www.traditions-perigord.com. En cas d'indisponibilité, vous recevrez un cadeau d'une valeur similaire.

Offre valable jusqu'au 4/12/2023 dans la limite des stocks disponibles, non cumulables avec d'autres offres similaires. Certains produits sont susceptibles d'avoir une DLC courte. La liste des ingrédients est disponible sur www.traditions-perigord.com. Livraison sous 5 à 8 jours selon les délais postaux après validation de votre commande. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code «armée...»), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du Code de la consommation, nous nous réservons le droit de refuser toute commande. En cas d'erreur sur un catalogue ou une offre laissant apparaître une incohérence ou un prix manifestement dérisoire, la commande sera annulée. Le Client sera informé dans les meilleurs délais afin qu'il puisse, s'il le souhaite, repasser une commande. Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr. Photos non contractuelles, suggestions de présentation.